



Termes de référence

10^{ème} Programme de pays du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) MAROC

2023-2027

Évaluation du programme de pays

Mars 2026

Contenu

1.	Introduction	1
1.1	Vision nationale et cadre stratégique de développement	1
1.2	Santé sexuelle et reproductive	2
1.3	Égalité des genres, autonomisation des femmes et lutte contre les VBG	2
1.4	Jeunesse et participation citoyenne	2
1.5	Population et données démographiques	3
1.6	Protection sociale et droits humains	3
1.7	Engagements internationaux et régionaux	3
2.	Contexte national	4
2.1	Contexte démographique	4
2.2	Situation économique et sociale	5
2.3	Santé sexuelle et reproductive	6
2.4	Égalité des genres et violences basées sur le genre	7
2.5	Adolescents et jeunes	8
2.6	Systèmes statistiques et données de population	8
2.7	Contexte humanitaire et résilience	9
2.8	Indicateurs clés	9
3.	Programme de pays de l'UNFPA	10
3.1	Priorités nationales de référence	11
3.2	Résultats de l'UNSDCF 2023-2027 contribués par l'UNFPA	11
3.3	Résultats du Plan stratégique de l'UNFPA 2022-2025	12
4.	But, objectif et champ de l'évaluation	22
4.1.	But	22
4.2.	Objectifs	22
4.3.	Champ de l'évaluation	22
5.	Critères d'évaluation et questions préliminaires d'évaluation	23
5.1.	Critères d'évaluation	23
5.2.	Questions préliminaires d'évaluation	24

6.	Approche et méthodologie	25
6.1.	Approche	25
6.2.	Méthodologie	27
7.	Le processus d'évaluation	31
7.1	La phase préparation (<i>Manuel, chapitre 1</i>)	31
7.2	La phase de conception (<i>Manuel, chapitre 2</i>)	32
7.3	La phase de terrain (<i>Manuel, chapitre 3</i>)	33
7.4	La phase de rédaction du rapport (<i>Manuel, chapitre 4</i>)	33
7.5	Phase de diffusion et de facilitation de l'utilisation des résultats de l'évaluation (<i>Manuel, chapitre 5</i>)	34
8.	Les produits de l'évaluation	35
9.	Assurance et contrôle qualité	36
10.	Calendrier indicatif et plan de travail	38
11.	Gestion de l'évaluation	40
12.	Composition de l'équipe d'évaluation	41
12.1.	Rôles et responsabilités de l'équipe d'évaluation	42
12.2.	Qualifications et expérience de l'équipe d'évaluation	44
13.	Budget et modalités de paiement	48
14.	Bibliographie et ressources	49
15.	Annexes	54

Acronymes

AMO	Assurance Maladie Obligatoire
ASRO	Arab States Regional Office (Bureau régional des États arabes de l'UNFPA)
BAD	Banque Africaine de Développement
BCP	Bilan Commun de Pays des Nations Unies
BID	Banque Islamique de Développement
BM	Banque Mondiale
BSG	Budgétisation Sensible au Genre
CAD	Comité d'Aide au Développement (OCDE)
CCA	Common Country Analysis (Analyse commune de pays)
CCDD	Cadre de Coopération pour le Développement Durable
CDPH	Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées
CEDAW	Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women
CEDEF	Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
CEP	Country Evaluation Plan (Plan d'évaluation du programme de pays)
CERED	Centre d'Études et de Recherches Démographiques (HCP)
CESE	Conseil Économique, Social et Environnemental
CIPD	Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CO	Country Office (Bureau de pays)
COVID-19	Coronavirus Disease 2019
CPD	Country Programme Document (Document de programme de pays)
CPE	Country Programme Evaluation (Évaluation du programme de pays)
CSMD	Commission Spéciale sur le Modèle de Développement
DELM	Direction de l'Épidémiologie et de Lutte contre les Maladies
DSRH	Droits et Santé Reproductive et Humaine
DSSR	Droits et Santé Sexuelle et Reproductive
ENPSF	Enquête Nationale sur la Population et la Santé Familiale
EO	Evaluation Office (Bureau de l'évaluation)
EPU	Examen Périodique Universel
EQA	Evaluation Quality Assessment (Contrôle de qualité du rapport d'évaluation)
EQAA	Evaluation Quality Assurance and Assessment (Assurance et contrôle de la qualité d'évaluation)
ESAF	Égalité des Sexes et Autonomisation des Femmes
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population (voir UNFPA)
GOV MA	Gouvernement du Maroc
GRE	Groupe de Référence de l'Évaluation
HCP	Haut-Commissariat au Plan
HLPF	High-Level Political Forum (Forum politique de haut niveau)
HRP	Humanitarian Response Plan (Plan de réponse humanitaire)

IA	Intelligence Artificielle
IAHE	Inter-Agency Humanitarian Evaluation
ICRAM	Initiative Concertée pour le Renforcement des Acquis des Marocains (Plan Gouvernemental pour l'Égalité)
IDEV	Independent Development Evaluation (BAD)
IDH	Indice de Développement Humain
IED	Islamic Development Bank Evaluation Department
IEG	Independent Evaluation Group (Banque Mondiale)
IEO	Independent Evaluation Office (UNFPA)
IJS	Indemnité Journalière de Subsistance
INDH	Initiative Nationale pour le Développement Humain
IRTI	Islamic Research and Training Institute (IsDB)
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
M&E	Monitoring and Evaluation (Suivi et Évaluation)
MENA	Middle East and North Africa
MGF	Mutilations Génitales Féminines
MISP	Minimum Initial Service Package (Dispositif Minimum d'Urgence en Santé Reproductive)
MOPAN	Multilateral Organisation Performance Assessment Network
MSPS	Ministère de la Santé et de la Protection Sociale
NDC	Nationally Determined Contributions (Contributions déterminées au niveau national)
NEET	Not in Employment, Education or Training (Ni en emploi, ni en éducation, ni en formation)
NMD	Nouveau Modèle de Développement
NV	Naissances Vivantes
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
ODD	Objectifs de Développement Durable
OHCHR	Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights
OING	Organisation Internationale Non Gouvernementale
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONDH	Observatoire National du Développement Humain
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OPALS	Organisation Panafricaine de Lutte contre le Sida
PANDDH	Plan d'Action National en matière de Démocratie et des Droits de l'Homme
PAPP	Plan d'Action du Programme de Pays
PF	Planification Familiale
PGE	Plan Gouvernemental pour l'Égalité
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPIPEM	Politique Publique Intégrée de Protection de l'Enfance au Maroc

PSH	Personnes en Situation de Handicap
PSNSI	Plan Stratégique National Santé et Immigration
PSRSREFG	Projet Promotion de la Santé Reproductive et des Droits Sexuels et Reproductifs et de l'Égalité des Genres
RDH	Rapport sur le Développement Humain
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNV	Rapport National Volontaire
RRP	Refugee Response Plan (Plan de réponse aux réfugiés)
S&E	Suivi et Évaluation
SCD	Systematic Country Diagnostic (Diagnostic Systématique Pays — Banque Mondiale)
SDSR	Santé et Droits Sexuels et Reproductifs
SIS	Strategic Information System (UNFPA)
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
SNIA	Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile
SNIJ	Stratégie Nationale Intégrée de la Jeunesse
SNSAJ	Stratégie Nationale de Santé des Adolescents et des Jeunes
SNSSR	Stratégie Nationale de la Santé Sexuelle et Reproductive
SNUD	Système des Nations Unies pour le Développement
SOAR	Strategic Oversight and Accountability Reporting
SSR	Santé Sexuelle et Reproductive
UE	Union Européenne
UNCT	United Nations Country Team (Équipe de pays des Nations Unies)
UNDAF	United Nations Development Assistance Framework (Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement)
UNEG	United Nations Evaluation Group (Groupe d'évaluation des Nations Unies)
UNFPA	United Nations Population Fund (Fonds des Nations Unies pour la Population)
UNICEF	United Nations Children's Fund (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance)
UNSDCF	United Nations Sustainable Development Cooperation Framework (Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable)
UNSDG	United Nations Sustainable Development Group
VBG	Violence Basée sur le Genre
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
YEE	Young and Emerging Evaluator (Évaluateur jeune et émergent)

1. Introduction

Le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) est l'agence des Nations Unies qui a pour mission de créer un monde dans lequel chaque grossesse est désirée, chaque accouchement sans danger et chaque jeune réalise pleinement son potentiel. L'objectif stratégique de l'UNFPA est de "réaliser l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive, de garantir les droits reproductifs et de réduire la mortalité maternelle en vue d'accélérer les progrès dans la mise en œuvre du Programme d'action issue de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). Avec cet appel à l'action, l'UNFPA contribue directement au Programme de développement durable à l'horizon 2030, conformément à la Décennie d'action pour atteindre les objectifs de développement durable.¹ Ces résultats transformateurs contribuent à la réalisation des 17 objectifs de développement durable (ODD), et plus directement à: (a) permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge (ODD 3); (b) parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles (ODD 5); (c) réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre (ODD 10); (prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions (ODD 13); promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous (ODD 16); et renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser (ODD 17). Conformément à la vision du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'UNFPA cherche à mettre davantage l'accent sur les aspects de ses interventions visant à « ne laisser personne de côté » et à « atteindre en premier ceux qui sont les plus défavorisés ».

L'UNFPA est actif au Maroc depuis 1975. Le soutien que le bureau de pays de l'UNFPA Maroc fournit au Gouvernement MA, dans le cadre du 10 -ème Programme de pays (2023-2027), porte sur les besoins et les priorités de développement national énoncés dans :

1.1 Vision nationale et cadre stratégique de développement

- Constitution du Royaume du Maroc (2011) : consacre l'égalité homme-femme, la parité et les droits fondamentaux comme socle des politiques publiques ;
- Nouveau Modèle de Développement (NMD) 2021-2035 : cadre de référence national articulé autour de quatre axes de transformation (économie productive, capital humain renforcé, inclusion pour tous, territoires durables) ;
- Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) 2017-2030, en cours de refonte vers l'horizon 2035 : développement durable, résilience climatique et alignement sur l'Agenda 2030
- Programme Gouvernemental 2021-2026 : priorités en matière d'État social, de santé, d'emploi et d'éducation ;
- Plan Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (UNSDCF) Maroc 2023-2027 : cadre de programmation conjointe du Système des Nations Unies ;

¹ [UNFPA Strategic Plan 2022-2025](#)

1.2 Santé sexuelle et reproductive

- Stratégie Nationale de la Santé Sexuelle et Reproductive (SNSSR) 2021-2030 : cadre national de référence pour l'accès universel aux services de SSR de qualité, élaboré avec l'appui de l'UNFPA et de l'OMS ;
- Stratégie Nationale de la Santé des Adolescents et des Jeunes 2022-2030 : santé des adolescents, éducation sexuelle complète, services de SSR adaptés aux jeunes ;
- Plan Santé 2025 : planification sanitaire sectorielle, gouvernance du système de santé, valorisation des ressources humaines et digitalisation ;
- Loi-cadre n° 06-22 relative au système national de santé (2023) : réforme structurelle du système de santé, couverture sanitaire universelle et groupements sanitaires territoriaux ;
- Plan National Santé et Handicap 2022-2026 : accès des personnes en situation de handicap aux services de santé, y compris la SSR ;
- Stratégie Nationale de la Santé des Personnes Âgées 2024-2030: prise en charge du vieillissement de la population et santé reproductive post-ménopause ;
- Plan Stratégique National de Lutte contre le Sida 2024-2030 : VIH/Sida, populations clés, intégration SSR/VIH ;
- Programme National de Planification Familiale 1966 : diversification de l'offre contraceptive moderne et accès des populations vulnérables.

1.3 Égalité des genres, autonomisation des femmes et lutte contre les VBG

- Plan Gouvernemental pour l'Égalité (ICRAM 3) 2023-2026 : troisième plan gouvernemental structuré autour de trois programmes et 288 mesures couvrant l'autonomisation économique, la prévention des violences et la promotion des droits ;
- Réforme du Code de la Famille (Moudawana) : avant-projet présenté en décembre 2024 avec 139 propositions de réforme portant sur l'âge du mariage, la garde partagée, l'héritage et les droits des femmes ; adoption législative prévue en 2025 ;
- Loi n° 103-13 relative à la lutte contre les violences faites aux femmes (2018) : cadre juridique de prévention, de protection et de prise en charge des VBG ;
- Stratégie Nationale de Lutte contre la Violence à l'Égard des Femmes et des Filles 2021-2030: prévention, prise en charge multisectorielle, système d'information et coordination institutionnelle ;
- Programme Maroc-Attamkine pour l'autonomisation économique des femmes 2021-2026 : espaces multifonctionnels pour les femmes, accords territoriaux, intégration économique ;
- Budgétisation Sensible au Genre (BSG) 2002 : institutionnalisée dans la programmation budgétaire sectorielle, avec le Centre d'Excellence pour la BSG au Ministère de l'Économie et des Finances.

1.4 Jeunesse et participation citoyenne

- Stratégie Nationale Intégrée de la Jeunesse (SNIJ) 2015-2030 : cadre de référence pour les politiques de jeunesse, la participation citoyenne et l'inclusion socioéconomique des jeunes ;
- Programme Awrach : programme gouvernemental d'emploi des jeunes à travers des chantiers d'intérêt général et l'insertion professionnelle ;
- Programme Forsa : appui à l'entrepreneuriat et à l'auto-emploi des jeunes porteurs de projets
- Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) – Phase III (2019-2023, étendue) : développement du capital humain des générations montantes, accompagnement de l'enfance et inclusion économique des jeunes

1.5 Population et données démographiques

- Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2024) : source principale de données démographiques désagrégées pour l'élaboration des politiques fondées sur les évidences
- Enquête Nationale sur la Population et la Santé Familiale (ENPSF) : enquête de référence sur les indicateurs de SSR, de planification familiale, de mortalité maternelle et de fécondité
- Politique Nationale de Population : cadre d'orientation sur les dynamiques démographiques, le dividende démographique et la transition démographique du Maroc
- Stratégie Nationale de l'État Civil : modernisation de l'enregistrement des naissances et de l'identité juridique

1.6 Protection sociale et droits humains

- Chantier Royal de la Généralisation de la Protection Sociale 2021-2025 : AMO généralisée, allocations familiales, élargissement de la retraite et indemnité pour perte d'emploi
- Loi-cadre n° 09-21 relative à la protection sociale (2021) : cadre juridique fondateur de la protection sociale universelle
- Plan d'Action National en matière de Démocratie et des Droits de l'Homme (PANDDH) 2018-2030 : droits humains, droits des femmes et suivi des engagements internationaux
- Politique Publique Intégrée de Protection de l'Enfance (PIPEM) 2015-2025 : protection de l'enfance, lutte contre les mariages d'enfants et droits de l'enfant
- Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA) : droits des migrants, accès aux services de SSR et protection des populations migrantes

1.7 Engagements internationaux et régionaux

- Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD, Le Caire 1994) et engagements CIPD+25/CIPD+30 (Sommet de Nairobi 2019) : trois zéros, droits reproductifs et développement
- Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDAW) : ratifiée en 1993, rapports périodiques et observations finales du Comité
- Examen Périodique Universel (EPU) du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies : recommandations régulières en matière de SSR, VBG et égalité des genres
- Agenda 2030 et Objectifs de Développement Durable : en particulier les ODD 3 (santé), 5 (genre), 10 (inégalités), 16 (paix) et 17 (partenariats)
- Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et Protocole de Maputo : droits des femmes africaines en matière de SSR et de VBG
- Déclaration et Programme d'Action de Beijing (1995) : égalité des genres, autonomisation des femmes et douze domaines critiques d'action

La politique d'évaluation de l'UNFPA 2024 encourage le bureau de pays à réaliser une évaluation de chaque programme, ou, au minimum, une évaluation tous les deux cycles.² L'évaluation du programme de pays fournira une appréciation indépendante concernant la pertinence et la performance du 10^{ème} Programme de pays (2023-

² [FNUAP Politique d'évaluation](#) 2024, p. 22

2027) de l'UNFPA Maroc , et offrira une analyse de différents facteurs favorables et contraignants qui influent l'exécution du programme et la réalisation des résultats prévus. L'évaluation de programme de pays tirera aussi des conclusions et fournira un ensemble de recommandations concrètes pour le prochain cycle de programme.

L'évaluation sera mise en œuvre conformément au [manuel d'évaluation de l'UNFPA](#). Le Manuel fournit des directives pratiques pour la gestion et la conduite des évaluations de programme de pays afin d'assurer la production d'évaluations de qualité qui soient conformes aux normes et règles du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (UNEG) et aux bonnes pratiques internationales d'évaluation.³ Il propose une approche détaillée pour préparer des évaluations reposant sur une méthodologie solide et définit les rôles et les responsabilités des principales parties prenantes à toutes les étapes du processus d'évaluation. Le [Manuel](#) comprend un ensemble de documents prêts à l'emploi: modèles et présentations adaptables, listes de contrôle, ou directives pratiques sur les activités et tâches spécifiques que les évaluateurs et le gestionnaire de l'évaluation effectuent au cours des différentes phases de l'évaluation. Les évaluateurs, le gestionnaire de l'évaluation, le personnel du bureau de pays et les autres parties prenantes sont tenus de suivre les directives du [Manuel](#) tout au long du processus d'évaluation

Le public principal et les premiers utilisateurs cibles de l'évaluation sont les suivants: (i) le bureau de pays de l'UNFPA Maroc ; (ii) GOV MA ; (iii) les partenaires de mise-en-œuvre du bureau de pays de l'UNFPA Maroc ; (iv) les détenteurs de droits impliqués dans les interventions de l'UNFPA et les organisation qui les représentent (en particulier les femmes, les adolescents et les jeunes), (v) l'Équipe de pays des Nations Unies (UNCT); (vi) bureau Régional des Pays Arabes, (ASRO) ; et (vii) bailleurs. Les résultats de l'évaluation intéressent également un grand nombre de parties prenantes, notamment : (i) le siège et bureaux de l'UNFPA ; (ii) le Conseil d'administration de l'UNFPA ; (iii) le monde universitaire ; et (iv) les organisations locales de la société civile et les ONG internationales. Les résultats de l'évaluation seront diffusés en utilisant les canaux de communication traditionnels et numériques.

L'évaluation sera dirigée par un gestionnaire au sein du bureau de pays de l'UNFPA Maroc en étroite consultation avec le gouvernement MA , suivant les orientations du conseiller régional en suivi et évaluation (S&E) du acronyme du bureau régional de UNFPA , et en consultation avec le groupe de référence tout au long du processus d'évaluation. Une équipe d'évaluateurs externes indépendants mèneront l'évaluation et prépareront un rapport d'évaluation conformément aux présents termes de référence (TdR) et aux directives du [Manuel](#).

2. Contexte national

2.1 Contexte démographique

Selon les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2024, la population légale du Royaume du Maroc s'élève à 36 828 330 habitants au 1^{er} septembre 2024, dont 36

³ UNEG, Normes et règles d'évaluation (2016): <https://www.unevaluation.org/document/detail/1914>

680 178 Marocains et 148 152 étrangers⁴. Le taux d'accroissement annuel moyen s'établit à 0,85 % sur la période 2014-2024, en baisse significative par rapport au 1,25 % enregistré entre 2004 et 2014, confirmant le ralentissement de la croissance démographique du pays⁵.

Le Maroc connaît une transition démographique avancée, marquée par une baisse historique de la fécondité. L'indice synthétique de fécondité (ISF) est passé en dessous du seuil de remplacement des générations, atteignant 1,97 enfant par femme en 2024, contre 2,5 en 2004⁶. Cette évolution est portée par la généralisation de la contraception (plus de 70 % de prévalence)⁷, le recul de l'âge au premier mariage et la progression de la scolarisation féminine. Le taux de célibat définitif a triplé, passant de 3 % en 2004 à 9 % en 2024⁸.

Le taux d'urbanisation a atteint 62,8 % en 2024 contre 60,4 % en 2014, avec une concentration de 71,2 % de la population dans cinq régions : Casablanca-Settat (7,7 millions), Rabat-Salé-Kénitra (5,1 millions), Marrakech-Safi (4,9 millions), Fès-Meknès (4,5 millions) et Tanger-Tétouan-Al Hoceima (4,0 millions)⁹. La taille moyenne des ménages a diminué à 3,9 personnes, témoignant de la nucléarisation progressive des familles marocaines¹⁰.

Le vieillissement de la population constitue un enjeu émergent majeur. La proportion des personnes âgées de 60 ans et plus est en augmentation constante¹¹, posant des défis en matière de protection sociale, de santé et de prise en charge, dans un contexte où la fenêtre d'opportunité du dividende démographique se rétrécit progressivement.

2.2 Situation économique et sociale

Le Maroc est classé parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, avec un Indice de Développement Humain (IDH) de 0,698 en 2024, le plaçant au 123^e rang sur 193 pays¹². Le Nouveau Modèle de Développement (NMD) adopté en 2021 fixe des objectifs ambitieux à l'horizon 2035,

⁴Haut-Commissariat au Plan (HCP), Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 2024, Principaux résultats, 2024.

⁵HCP, RGPH 2024, Principaux résultats, 2024.

⁶HCP, RGPH 2024, Principaux résultats, 2024.

⁷Ministère de la Santé et de la Protection Sociale (MSPS), Enquête Nationale sur la Population et la Santé Familiale (ENPSF) 2018, 2019.

⁸HCP, RGPH 2024, Principaux résultats, 2024.

⁹HCP, RGPH 2024, Principaux résultats, 2024.

¹⁰HCP, RGPH 2024, Principaux résultats, 2024.

¹¹HCP, RGPH 2024, Principaux résultats, 2024.

¹²Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Rapport sur le Développement Humain 2023/2024 « Sortir de l'impasse : Repenser la coopération dans un monde polarisé », 2024. [NB : la valeur 0,698 correspond au rapport 2023/2024 (données 2022) ; le rang du Maroc y est de 120^e sur 193, et non 123^e. Le 123^e rang correspond au rapport 2021/2022. Le rapport 2025 situe l'IDH à 0,710 et maintient le Maroc au 120^e rang.]

notamment le doublement du PIB par habitant, la réduction de l'emploi informel et l'élargissement du taux de participation des femmes à 45 %¹³.

Le marché du travail présente des disparités profondes. Le taux d'activité global a reculé de 47,6 % en 2014 à 41,6 % en 2024, avec un écart considérable entre hommes (67,1 %) et femmes (16,8 %)¹⁴. La participation économique des femmes demeure parmi les plus faibles de la région MENA. Le chômage touche particulièrement les jeunes et les femmes, avec des disparités marquées entre milieu urbain et rural.

Le Chantier Royal de la Généralisation de la Protection Sociale (2021-2025) constitue une réforme structurelle majeure, visant l'extension de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO), des allocations familiales et de la retraite à l'ensemble de la population¹⁵. La réforme du système de santé, inscrite dans la Loi-cadre n° 06-22, prévoit la création de groupements sanitaires territoriaux pour renforcer l'accès aux soins¹⁶.

2.3 Santé sexuelle et reproductive

Le Maroc a réalisé des progrès significatifs en matière de santé maternelle, avec une réduction du taux de mortalité maternelle de 112 décès pour 100 000 naissances vivantes (NV) en 2010 à 72,6 en 2018¹⁷. Ce taux reste néanmoins élevé par rapport aux standards régionaux et aux engagements des ODD (cible : moins de 70 pour 100 000 NV d'ici 2030)¹⁸. La proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié a atteint 86,6 %, avec des disparités persistantes entre milieu urbain (96,6 %) et rural (73,2 %)¹⁹.

La prévalence contraceptive globale s'établit à 70,8 % (ENPSF 2018), dont 58 % de méthodes modernes²⁰. Les besoins non satisfaits en planification familiale concernent 11,3 % des femmes en âge de procréer, un taux qui reste plus élevé en milieu rural et chez les adolescentes²¹. Le taux de fécondité des adolescentes (15-19 ans) est de 19,4 ‰, avec un écart notable entre milieu rural (22,5 ‰) et urbain (11,5 ‰)²².

¹³Commission Spéciale sur le Modèle de Développement (CSMD), Rapport général — Le Nouveau Modèle de Développement, mai 2021.

¹⁴HCP, RGPH 2024, Principaux résultats, 2024.

¹⁵Dahir n° 1-21-30 portant promulgation de la loi-cadre n° 09-21 relative à la protection sociale, 2021 ; Chantier Royal de la Généralisation de la Protection Sociale (CRGPS) 2021-2025.

¹⁶Dahir n° 1-22-77 du 9 décembre 2022 portant promulgation de la loi-cadre n° 06-22 relative au système national de santé, Bulletin officiel n° 7178, 16 mars 2023.

¹⁷MSPS, ENPSF 2018, 2019.

¹⁸Nations Unies, Objectifs de Développement Durable, cible 3.1, Agenda 2030.

¹⁹MSPS, ENPSF 2018, 2019.

²⁰MSPS, ENPSF 2018, 2019.

²¹MSPS, ENPSF 2018, 2019.

²²MSPS, ENPSF 2018, 2019.

La Stratégie Nationale de la Santé Sexuelle et Reproductive (SNSSR) 2021-2030, élaborée avec l'appui de l'UNFPA et de l'OMS, constitue le cadre de référence national²³. Elle est complétée par la Stratégie Nationale de la Santé des Adolescents et des Jeunes 2022-2030²⁴. Le pays fait face à des défis liés à l'insuffisance des ressources humaines en santé, aux inégalités territoriales dans l'accès aux services et à la nécessité de diversifier l'offre contraceptive.

2.4 Égalité des genres et violences basées sur le genre

Malgré un cadre constitutionnel favorable (égalité et parité consacrées par la Constitution de 2011)²⁵, les inégalités de genre persistent au Maroc. Le taux d'activité féminine (16,8 % en 2024) est l'un des plus bas de la région²⁶. L'enquête nationale sur la violence à l'égard des femmes (2019) a révélé que plus de la moitié des femmes âgées de 15 à 74 ans ont subi une forme de violence²⁷. Le mariage des mineurs demeure préoccupant, avec environ 20 000 demandes autorisées annuellement²⁸.

La réforme du Code de la Famille (Moudawana) constitue un développement majeur intervenu pendant la période du programme. En décembre 2024, l'Instance chargée de la révision a soumis 139 propositions de réforme à SM le Roi Mohammed VI, portant notamment sur le relèvement de l'âge minimum du mariage, la garde partagée, l'encadrement de la polygamie et les droits patrimoniaux des époux. Le projet de loi devrait être adopté par le Parlement en 2025²⁹.

Le Plan Gouvernemental pour l'Égalité (ICRAM 3) 2023-2026 définit 288 mesures structurées en trois axes : autonomisation économique, prévention et protection contre les violences, et promotion des

²³MSPS, avec l'appui de l'UNFPA et de l'OMS, Stratégie Nationale de la Santé Sexuelle et Reproductive (SNSSR) 2021-2030, 2021.

²⁴MSPS, Stratégie Nationale de la Santé des Adolescents et des Jeunes (SNSAJ) 2022-2030, 2022.

²⁵Constitution du Royaume du Maroc, articles 19 et 34, 2011.

²⁶HCP, RGPH 2024, Principaux résultats, 2024.

²⁷HCP, Enquête Nationale sur la violence à l'encontre des Femmes et des Hommes, 2019. [NB : l'enquête a établi un taux de 57 % de prévalence de la violence sur les 12 derniers mois et un taux de 82,6 % sur la vie entière. La formulation « plus de la moitié » du document est donc exacte au sens large ; elle peut être précisée selon la référence temporelle retenue.]

²⁸Ministère de la Justice / Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ), Rapport annuel 2024 ; Présidence du Ministère public, rapports annuels. [NB : en 2024, environ 16 755 demandes ont été enregistrées et environ 10 691 autorisations accordées. Le chiffre de 20 000 correspond davantage au nombre de demandes déposées au début des années 2020 (ex. 2021 : 21 433 ; 2023 : 20 192). La formulation « environ 20 000 demandes autorisées annuellement » mérite d'être reformulée en « environ 20 000 demandes enregistrées annuellement » ou actualisée avec les chiffres 2024.]

²⁹Instance chargée de la révision de la Moudawana / Ministère de la Justice, communication officielle du 24 décembre 2024 à Rabat ; Communiqué du Cabinet Royal, décembre 2024.

droits³⁰. La Loi n° 103-13 relative à la lutte contre les violences faites aux femmes (2018) a renforcé le cadre juridique, bien que son application effective demeure un défi³¹.

Sur la question du handicap, le Maroc a réalisé des avancées institutionnelles notables en matière d'inclusion, notamment à travers la Loi-cadre 97-13 relative à la protection et à la promotion des droits des personnes en situation de handicap³² et la ratification de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH)³³. Toutefois, selon l'analyse issue du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 2024 publiée par le Haut-Commissariat au Plan en mars 2026, le pays compte **1,73 million de personnes en situation de handicap (PSH), soit une prévalence de 4,8 %**, avec de fortes inégalités intersectionnelles affectant particulièrement les femmes et les jeunes : **67,7 % des PSH n'ont aucun niveau scolaire** (77,6 % chez les femmes contre 57,8 % chez les hommes), **seulement 8,9 % sont en emploi**, et la prévalence demeure plus élevée en milieu rural, notamment chez les femmes³⁴.

2.5 Adolescents et jeunes

Les jeunes (15-34 ans) représentent environ un tiers de la population marocaine. Ils font face à des défis importants en matière d'emploi, d'éducation et de santé. Le taux de chômage des jeunes demeure élevé, et la proportion des jeunes NEET (ni en emploi, ni en éducation, ni en formation) constitue une préoccupation majeure, particulièrement pour les jeunes femmes en milieu rural.

L'accès des adolescents et des jeunes à l'information et aux services de santé sexuelle et reproductive reste limité. L'éducation sexuelle complète n'est pas encore systématiquement intégrée dans les programmes scolaires. La Stratégie Nationale Intégrée de la Jeunesse (SNIJ) 2015-2030 fournit le cadre de référence, complété par les programmes gouvernementaux Awrach et Forsa pour l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes³⁵.

2.6 Systèmes statistiques et données de population

Le Haut-Commissariat au Plan (HCP) a réalisé avec succès le RGPH 2024, septième recensement du Maroc indépendant, avec l'appui technique et financier de l'UNFPA³⁶. Cette opération, qui a adopté une

³⁰Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille (MSISF), Plan Gouvernemental pour l'Égalité (PGE III / ICAM 3) 2023-2026 « Le Maroc du leadership, de la prospérité et des valeurs », 2024.

³¹Dahir n° 1-18-19 du 22 février 2018 portant promulgation de la loi n° 103-13 relative à la lutte contre les violences faites aux femmes, 2018.

³²Dahir n° 1-16-52 du 27 avril 2016 portant promulgation de la loi-cadre n° 97-13 relative à la protection et à la promotion des droits des personnes en situation de handicap, Bulletin officiel n° 6466, 19 mai 2016.

³³Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), 2006, ratifiée par le Maroc en 2009.

³⁴HCP, Les personnes en situation de handicap au Maroc : Analyse issue du RGPH de 2024, mars 2026.

³⁵MSISF, Stratégie Nationale Intégrée de la Jeunesse (SNIJ) 2015-2030 ; programmes gouvernementaux Awrach et Forsa.

³⁶HCP, Communiqué sur le RGPH 2024 — 7ème recensement du Maroc indépendant, novembre-décembre 2024.

nouvelle approche méthodologique intégrant la digitalisation, fournit les données désagrégées nécessaires au suivi du NMD et des ODD. La valorisation et la dissémination des résultats sont en cours, avec le déploiement d'une plateforme interactive et la production de publications thématiques.

Les capacités du système statistique national se sont renforcées, bien que des défis persistent en matière de production régulière de données désagrégées sur la SSR (la dernière ENPSF date de 2018)³⁷, d'utilisation des données pour la prise de décision au niveau territorial, et de suivi des ODD liés au mandat de l'UNFPA.

2.7 Contexte humanitaire et résilience

Le séisme d'Al Haouz du 8 septembre 2023 (magnitude 6,8) a constitué un événement majeur pendant la période du programme, causant près de 3 000 décès et affectant plus de 300 000 personnes dans les provinces de Marrakech-Safi, Azilal et Taroudant³⁸. Cette catastrophe a mis en évidence la vulnérabilité des femmes et des filles dans les situations d'urgence, notamment en termes d'accès aux services de SSR, de protection contre les VBG et de prise en charge des besoins spécifiques des populations déplacées.

Le Maroc est également confronté aux effets du changement climatique, notamment la sécheresse récurrente qui affecte les régions rurales et exacerbe les vulnérabilités des populations, en particulier les femmes et les jeunes. Le déploiement du Dispositif Minimum d'Urgence en Santé Reproductive (MISP) et le renforcement des capacités de préparation aux urgences constituent des priorités programmatiques.

2.8 Indicateurs clés

Indicateur	Valeur	Source
Population totale (RGPH 2024)	36 828 330 habitants	HCP, RGPH 2024 ³⁹
Taux d'accroissement annuel moyen	0,85 % (2014-2024)	HCP, RGPH 2024 ⁴⁰
Taux d'urbanisation	62,8 %	HCP, RGPH 2024 ⁴¹
Taille moyenne des ménages	3,9 personnes	HCP, RGPH 2024 ⁴²
Indice synthétique de fécondité (ISF)	1,97 enfant par femme	HCP, RGPH 2024 ⁴³

³⁷MSPS, ENPSF 2018, 2019 (dernière enquête de référence publiée).

³⁸Ministère de l'Intérieur du Royaume du Maroc, communiqués officiels relatifs au séisme d'Al Haouz ; bilan provisoire du 27 septembre 2023 : 2 960 décès et 6 125 blessés. [NB : le chiffre « plus de 300 000 personnes affectées » correspond à des estimations initiales de septembre 2023 ; des sources onusiennes évoquent ensuite jusqu'à 500 000 personnes affectées. La province de Taroudant relève de la région Souss-Massa, non de Marrakech-Safi — à corriger dans le texte.]

³⁹HCP, RGPH 2024, 2024.

⁴⁰HCP, RGPH 2024, 2024.

⁴¹HCP, RGPH 2024, 2024.

⁴²HCP, RGPH 2024, 2024.

⁴³HCP, RGPH 2024, 2024.

Espérance de vie à la naissance	77,8 ans (F) / 73,9 ans (H)	HCP 2023 ⁴⁴
Taux de mortalité maternelle	72,6 décès pour 100 000 NV	ENPSF 2018 ⁴⁵
Prévalence contraceptive (toutes méthodes)	70,8 %	ENPSF 2018 ⁴⁶
Prévalence contraceptive (méthodes modernes)	58,0 %	ENPSF 2018 ⁴⁷
Besoins non satisfaits en PF	11,3 %	ENPSF 2018 ⁴⁸
Taux de fécondité des adolescentes (15-19 ans)	19,4 ‰	ENPSF 2018 ⁴⁹
Accouchements assistés par personnel qualifié	86,6 %	ENPSF 2018 ⁵⁰
Taux d'activité des femmes	16,8 %	HCP, RGPH 2024 ⁵¹
Taux d'activité des hommes	67,1 %	HCP, RGPH 2024 ⁵²
Indice de Développement Humain (IDH)	0,698 (rang 123/193)	PNUD, RDH 2024 ⁵³
Taux de pauvreté multidimensionnelle	6,1 % (nationale)	HCP 2024 ⁵⁴
Célibat définitif (à 55 ans)	9 % (triplé depuis 2004)	HCP, RGPH 2024 ⁵⁵

3. Programme de pays de l'UNFPA

L'UNFPA travaille avec le Gouvernement du Maroc depuis 1975 pour améliorer la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR), promouvoir l'égalité de genre, réaliser les droits et les choix des jeunes et renforcer la production et l'utilisation de données démographiques pour le développement. L'UNFPA applique actuellement le 10^{ème} programme de pays en Maroc.

Le 10^{ème} Programme de pays (2023-2027) est aligné avec le nouveau modèle de développement du Maroc, et les stratégies de santé, de jeunesse, nationaux précédents de développement (y compris la période du temps entre parenthèses), les stratégies nationales de développement relatives au mandat de l'UNFPA (y compris la période du temps entre parenthèses), l'UNDAF ou l'UNSDCF.

Il a été élaboré en collaboration avec le gouvernement, la société civile, les partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux, y compris les organismes des Nations Unies, le secteur privé et le monde universitaire. Le bureau de pays de l'UNFPA Maroc met en œuvre son programme de pays selon les modes d'engagement suivants : (i) plaidoyer et dialogue sur les politiques, (ii) renforcement de capacités, (iii) gestion des connaissances, (iv) partenariats et coordination, et (v) fourniture de services. L'objectif global de l'UNFPA Maroc 10^{-ème}

⁴⁴HCP, Indicateurs sociaux du Maroc, édition 2024 ; projections CERED, 2023.

⁴⁵MSPS, ENPSF 2018, 2019.

⁴⁶MSPS, ENPSF 2018, 2019.

⁴⁷MSPS, ENPSF 2018, 2019.

⁴⁸MSPS, ENPSF 2018, 2019.

⁴⁹MSPS, ENPSF 2018, 2019.

⁵⁰MSPS, ENPSF 2018, 2019.

⁵¹HCP, RGPH 2024, 2024.

⁵²HCP, RGPH 2024, 2024.

⁵³PNUD, Rapport sur le Développement Humain 2023/2024, 2024. [NB : rang réel = 120e sur 193, et non 123e comme indiqué dans la ligne.]

⁵⁴HCP, Cartographie de la pauvreté multidimensionnelle : paysage territorial et dynamique, mai 2025. [NB : le taux national de pauvreté multidimensionnelle établi par le HCP pour 2024 est de 6,8 %, et non 6,1 %. Donnée à corriger.]

⁵⁵HCP, RGPH 2024.

programme de pays (2023-2027) est **énoncé du Document de programme pays**. Le programme de pays contribue aux priorités nationales aux résultats de l'UNSDCF et au Plan stratégique 2022-2025 de l'UNFPA :

3.1 Priorités nationales de référence

Le programme de pays de l'UNFPA pour le Maroc (2023-2027) est aligné sur le Nouveau Modèle de Développement (NMD) 2021-2035, lancé sous les Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI. Le CPD contribue à deux axes stratégiques du NMD :

- Gouvernance, résilience et développement local : cet axe vise la régionalisation avancée, le renforcement du système statistique national, l'intelligence démographique et les politiques publiques fondées sur les évidences. Le CPD y contribue principalement à travers l'Output 1 (données et intelligence démographique).
 - ODD contribués : ODD 10 (inégalités réduites), ODD 16 (paix et institutions), ODD 17 (partenariats)
- Capital humain : cet axe couvre l'éducation et la santé de qualité pour tous, l'autonomisation des femmes et l'égalité des genres, l'inclusion et le développement de la jeunesse, la généralisation de la protection sociale et la couverture sanitaire universelle. Le CPD y contribue à travers les Outputs 2, 3 et 4.
 - ODD contribués : ODD 1 (pauvreté), ODD 3 (santé), ODD 4 (éducation), ODD 5 (genre), ODD 8 (travail décent), ODD 10, ODD 11 (villes durables)

Le programme s'appuie également sur les stratégies et politiques nationales suivantes :

- Stratégie Nationale de la Santé Sexuelle et Reproductive (SNSSR) 2021-2030 : cadre de référence national pour l'accès universel aux services SSR de qualité
- Plan Gouvernemental pour l'Égalité (ICRAM 3) 2023-2026 : 3 axes, 288 mesures couvrant l'autonomisation économique, la prévention des violences et la promotion des droits
- Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences faites aux Femmes et aux Filles 2021-2030
- Stratégie Nationale Intégrée de la Jeunesse (SNIJ) 2015-2030 et Stratégie Sectorielle Jeunesse 2021-2030
- Loi-cadre n° 06-22 relative au système national de santé (2023) : réforme structurelle et couverture sanitaire universelle
- Réforme du Code de la Famille (Moudawana) : 139 propositions de réforme présentées en décembre 2024
- Chantier Royal de la Généralisation de la Protection Sociale 2021-2025
- Plan National sur le Vieillissement et Politique Publique Intégrée de Promotion des Droits des Personnes en Situation de Handicap
- Constitution de 2011 : égalité homme-femme, parité, lutte contre toutes les formes de discrimination

3.2 Résultats de l'UNSDCF 2023-2027 contribués par l'UNFPA

Le Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (UNSDCF/CCDD) 2023-2027, signé le 13 mars 2023 entre le Gouvernement du Maroc et le Système des Nations Unies, s'articule autour de quatre priorités stratégiques. Le CPD de l'UNFPA contribue directement à trois d'entre elles :

- Effet 1 – Couverture universelle (services de santé et d'éducation) : D'ici 2027, la population du Maroc bénéficie d'une couverture universelle durable à travers des services d'éducation, de formation et de santé de qualité, intégrés et résilients, ainsi qu'un accès accru à la culture.
 - Contribution UNFPA : Output 4 – Services SSR et VBG de qualité (renforcement des systèmes de santé, services intégrés, modèles d'intervention innovants, diversification de l'offre contraceptive)
- Effet 2 – Protection sociale et réduction des inégalités : D'ici 2027, la protection sociale est universelle et durable, et les inégalités sociales, territoriales et de genre sont réduites, en vue de ne laisser personne de côté.
 - Contribution UNFPA : Output 2 – Politiques, plans et redevabilité (plaidoyer législatif, opérationnalisation des stratégies SSR/VBG/genre, mécanismes de redevabilité)
 - Contribution UNFPA : Output 3 – Autonomisation et changement social (engagement communautaire, masculinités positives, campagnes de changement de normes, Coopération Sud-Sud)
- Effet 4 – Politiques publiques inclusives et fondées sur les évidences : D'ici 2027, les politiques publiques sont efficaces, inclusives, territorialisées, intégrant le développement durable, fondées sur les évidences, et sensibles au genre et aux droits humains, conformément à la Constitution et aux engagements internationaux du Maroc.
 - Contribution UNFPA : Output 1 – Intelligence démographique et données (appui au RGPH 2024, bases de données infranationales, études prospectives, innovation technologique)

3.3 Résultats du Plan stratégique de l'UNFPA 2022-2025

Le Plan stratégique de l'UNFPA 2022-2025 (DP/FPA/2021/8) est le deuxième de trois plans consécutifs menant à 2030. Il poursuit la réalisation des trois résultats transformateurs à travers trois résultats (outcomes) interconnectés, auxquels le CPD Maroc contribue comme suit :

- Résultat 1 – Planification familiale : D'ici 2025, la réduction des besoins non satisfaits en planification familiale est accélérée.
- Résultat 2 – Mortalité maternelle : D'ici 2025, la réduction des décès maternels évitables est accélérée.
- Résultat 3 – Violence basée sur le genre : D'ici 2025, la réduction de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes est accélérée.

Le 10^{ème} programme de pays (2023-2027) comporte 5 domaines thématiques de programmation avec 4 produits (outputs) interconnectés : (i) politique et redevabilité ; (ii) qualité des soins et des services ; (iii) normes sociales et de genre ; (iv) changements et données démographiques ; et (v) adolescent(e)s et jeunes. Tous les produits (outputs) contribuent à la réalisation des résultats du Plan stratégique 2022-2025, des résultats de l'UNSCDF et des priorités nationales ; ils entretiennent une relation multidimensionnelle avec ces résultats (outcomes).

Produit (output) 1 : Politique et redevabilité

Produit 1 : Les institutions nationales et infranationales sont capables de produire des données pour orienter les politiques publiques relatives à la population visant à réduire les inégalités socioéconomiques, spatiales et liées au genre ou à l'âge et à valoriser le potentiel des femmes et des jeunes.

Dans le cadre de ce produit, l'UNFPA a concentré ses efforts sur l'appui au Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 2024, marquant une contribution décisive à la production de données démographiques actualisées après une décennie. L'accompagnement a couvert l'ensemble du cycle du recensement : préparation technique, formation des agents, communication citoyenne et analyse des résultats. Parallèlement, des études thématiques sur les populations vulnérables (personnes âgées, personnes en situation de handicap) ont été produites en partenariat avec le HCP, alimentant le plaidoyer fondé sur les évidences. Le développement de tableaux de bord dynamiques régionaux a renforcé les capacités infranationales de pilotage par les données. Pour 2026-2027, les efforts porteront sur la valorisation des résultats du RGPH et l'intégration des nouvelles technologies dans le système statistique national. Cela a été réalisé à travers :

- **Activité 1** : Appui technique et financier au Haut-Commissariat au Plan (HCP) pour la réalisation du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 2024, notamment à travers le développement du site web dédié, la mise en place d'une plateforme numérique de formation des agents recenseurs, la conception et le déploiement d'une campagne de communication nationale, ainsi que la mobilisation d'expertise internationale spécialisée.
- **Activité 2** : Production et diffusion de Policy Briefs thématiques, en partenariat avec le HCP, sur les personnes en situation de handicap et les personnes âgées, basés sur les données du RGPH 2024, en vue d'informer les politiques publiques inclusives.
- **Activité 3** : Développement de tableaux de bord dynamiques régionaux et de tableaux d'alertes stratégiques intégrant les indicateurs clés issus du RGPH 2024, pour renforcer le suivi des dynamiques démographiques et le pilotage des interventions au niveau territorial.
- **Activité 4** : Valorisation et dissémination des résultats du RGPH 2024 auprès des décideurs, des partenaires de développement et du grand public, à travers des produits de connaissance adaptés et des événements de partage des évidences.
- **Activité 5** : Extension du déploiement des tableaux de bord dynamiques aux régions prioritaires du programme de coopération, avec renforcement des capacités des acteurs régionaux pour leur utilisation dans la planification et le suivi des programmes.
- **Activité 6** : Conduite d'études prospectives et d'actions de plaidoyer sur le dividende démographique, intégrant les nouvelles technologies et l'intelligence artificielle, pour orienter les stratégies nationales de développement et la programmation fondée sur les données probantes.

Produit (output) 2 : Qualité des soins et des services

Produit 2 : Les acteurs nationaux et infranationaux sont capables d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques, plans et programmes visant à protéger les droits fondamentaux des femmes et des filles, notamment en ce qui concerne l'égalité des genres, l'inclusion socioéconomique, la promotion de la santé sexuelle et reproductive et la lutte contre la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes ;

Ce produit a permis à l'UNFPA de se positionner comme partenaire stratégique sur les grands chantiers de réforme législative et politique au Maroc. L'appui technique à la révision du Code de la famille (Moudawana) a constitué

une intervention phare, accompagnée d'un plaidoyer soutenu pour l'alignement sur les engagements internationaux (CIPD, CEDAW). Le déploiement des stratégies nationales — Stratégie SSR 2021-2030 et Plan Gouvernemental pour l'Égalité (ICRAM 3) — a bénéficié d'un accompagnement continu. Le renforcement des systèmes d'information sur les violences faites aux femmes a modernisé les outils de suivi et de redevabilité. Pour la période 2026-2027, l'accent sera mis sur l'opérationnalisation territoriale de ces politiques . Cela a été réalisé à travers :

- **Activité 1** : Appui technique au processus de révision du Code de la famille (Moudawana), à travers la mobilisation d'expertise juridique spécialisée et la production de notes d'analyse fondées sur les standards internationaux des droits humains.
- **Activité 2** : Accompagnement du déploiement de la Stratégie nationale de Santé Sexuelle et Reproductive 2021-2030 et du Plan Gouvernemental pour l'Égalité (ICRAM 3), incluant le suivi des indicateurs de performance et l'assistance technique aux parties prenantes institutionnelles.
- **Activité 3** : Organisation d'événements de plaidoyer de haut niveau pour le suivi des obligations internationales du Maroc en matière de droits des femmes et de santé reproductive (CIPD, CEDAW, EPU), en partenariat avec les institutions nationales et la société civile.
- **Activité 4** : Développement et renforcement du système d'information national sur les violences basées sur le genre (VBG), incluant la digitalisation et le déploiement de la solution SOAR pour améliorer la collecte, le traitement et l'analyse des données relatives aux VBG.
- **Activité 5** : Accompagnement de la mise en œuvre de la réforme du Code de la famille, à travers l'appui technique aux institutions concernées, le renforcement des capacités des acteurs juridiques et la sensibilisation des populations aux nouvelles dispositions.
- **Activité 6** : Opérationnalisation territoriale des stratégies nationales en matière d'égalité des genres et de lutte contre les VBG dans les régions prioritaires, à travers le renforcement des mécanismes de coordination régionaux et l'adaptation des outils de mise en œuvre au contexte local .

Produit (output) 3 : Normes sociales et de genre

Produit 3 : Les jeunes, les femmes et les populations vulnérables peuvent exercer leur droit à l'inclusion socioéconomique, à la santé sexuelle et reproductive et à une vie à l'abri de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes, dans un cadre sécurisant et valorisant

Ce produit s'est distingué par sa capacité à mobiliser massivement les populations cibles tout en développant des approches innovantes pour les plus vulnérables. Les campagnes nationales de lutte contre les VBG ont atteint une ampleur sans précédent, touchant 2,3 millions de personnes et engageant les hommes et garçons dans la transformation des normes sociales. L'engagement des jeunes a été structuré autour de plateformes stratégiques comme l'« Appel de Rabat » et le Consortium DSSR regroupant 51 organisations de la société civile. Des modèles d'intervention spécifiques ont été développés pour les populations les plus marginalisées : femmes migrantes, personnes en situation de handicap. Pour 2026-2027, l'intensification des campagnes numériques et la mise à l'échelle des modèles pilotes constituent les priorités. . Cela a été réalisé à travers :

Activité 1 : Conception et déploiement de campagnes nationales de lutte contre les violences basées sur le genre à l'échelle des régions du Royaume, intégrant l'engagement des hommes et des garçons comme acteurs de changement.

Activité 2 : Organisation d'événements régionaux et continentaux de mobilisation des jeunes en faveur de la santé sexuelle et reproductive et du suivi des engagements internationaux.

Activité 3 : Mobilisation et coordination du Consortium DSSR des organisations de la société civile autour du suivi des engagements CIPD+30 et du renforcement de la redevabilité nationale.

Activité 4 : Développement de modèles d'intervention adaptés aux besoins spécifiques des populations vulnérables, notamment les femmes migrantes et les personnes en situation de handicap, en matière d'accès aux services de SSR et de protection contre les VBG.

Activité 5 : Déploiement de plateformes numériques de formation et de certification des jeunes, en partenariat avec les institutions gouvernementales et le secteur privé.

Activité 6 : Intensification des campagnes numériques de sensibilisation en santé sexuelle et reproductive et en égalité des genres ciblant les adolescents et les jeunes.

Activité 7 : Développement de partenariats avec le secteur privé pour la mobilisation de ressources, l'innovation et la durabilité des interventions en faveur des adolescents et des jeunes.

Produit (output) 4 : Changements et données démographiques

Produit 4 : Les acteurs institutionnels et communautaires sont dotés des dispositifs, des compétences et de la résilience nécessaires pour offrir aux filles, aux femmes et aux populations laissées pour compte, des informations, une éducation et des prestations de qualité, complètes et fondées sur les droits, dans les domaines de la santé sexuelle et reproductive et de la prévention et la prise en charge de la violence basée sur le genre.

Ce produit se concentre sur l'élaboration et la mise en œuvre de modèles et de protocoles respectueux des droits et tenant compte des questions de genre, le renforcement de la prestation de services essentiels de santé sexuelle et reproductive, l'accentuation du recours à la télésanté et aux outils numériques, le renforcement et la transposition à grande échelle des modèles d'intervention visant à améliorer la santé maternelle, la diversification de l'offre contraceptive, et l'élaboration de modèles d'intervention visant à renforcer les compétences des jeunes filles et à leur offrir des perspectives.

Cela a été réalisé à travers :

Activité 1 : Développement et déploiement d'outils numériques en santé sexuelle et reproductive, incluant des applications de sensibilisation, la digitalisation du carnet de santé mère-enfant et la gestion numérique des contraceptifs.

Activité 2 : Co-conception et mise en œuvre d'un modèle d'accès aux services intégré digitalisé avec les comités régionaux de lutte contre les violences basées sur le genre.

Activité 3 : Renforcement des capacités des prestataires de santé, notamment les sages-femmes et le personnel des centres de simulation, incluant la formation au Dispositif Minimum d'Urgence en Santé Reproductive.

Activité 4 : Développement et déploiement d'un modèle de services communautaires intégrés SSR/VBG dans les régions pilotes.

Activité 5 : Développement d'un modèle innovant de prise en charge en santé sexuelle et reproductive en milieu pénitentiaire.

Activité 6 : Mise à l'échelle des modèles de services intégrés digitalisés et communautaires dans les régions prioritaires du programme de coopération.

Activité 7 : Diversification de l'offre contraceptive et renforcement des services de télésanté en matière de santé sexuelle et reproductive.

Activité 8 : Consolidation du modèle intégré multisectoriel de prise en charge des survivantes de violences basées sur le genre.

Le bureau de pays de l'UNFPA Maroc participe également aux activités de l'équipe de pays des Nations Unies, dans le but d'assurer la coordination inter-agences et l'obtention efficace et efficiente de résultats tangibles à l'appui du programme de développement national et des ODD.

L'élément central de l'évaluation est l'analyse de la logique et de la cohérence interne de la théorie du changement du programme de pays. La théorie du changement (annexe A) décrit comment et pourquoi l'ensemble des activités prévues dans le cadre du programme de pays devraient contribuer à une séquence de résultats conduisant à l'objectif stratégique de l'UNFPA. Elle explique comment les activités entreprises contribuent à une chaîne de résultats qui mènent aux résultats escomptés ou observés. Lors de la phase de conception, les évaluateurs effectueront une analyse approfondie de la théorie du changement du programme de pays et de sa logique d'intervention. Cela les aidera à affiner les questions d'évaluation (voir les questions préliminaires dans la section 5.2), à identifier les indicateurs clés pour l'évaluation, à planifier la collecte de données (et à identifier les lacunes potentielles dans les données disponibles), et à fournir une structure pour la collecte, l'analyse des données et la formulation des réponses aux questions d'évaluation. L'examen, par les évaluateurs, de la théorie du changement (sa validité et son exhaustivité) est également crucial en vue d'éclairer la préparation de la théorie du changement du prochain programme de pays.

Le 10^{-ème} Programme de pays de l'UNFPA Maroc (2023-2027) est basé sur le cadre de résultats suivant :

Maroc /Cadre de résultats du 10^{-ème} Programme de pays de l'UNFPA (2023-2027)

<p>Document de programme pays – Objectif/vision :</p> <p>Vision. Contribuer à ce que les femmes, les jeunes — en particulier les filles de 15 à 24 ans — et les populations vulnérables au Maroc puissent exercer pleinement leurs droits à la santé sexuelle et reproductive, à l'égalité de genre et à une vie exempte de violence, sans que personne ne soit laissé pour compte.</p> <p>Objectifs. Dans un contexte marocain marqué par des inégalités territoriales persistantes, un taux de mortalité maternelle encore élevé en milieu rural (111,1 décès pour 100 000 naissances vivantes) et des besoins non satisfaits en planification familiale estimés à 11,3 %, le programme poursuit trois résultats transformateurs : éliminer les décès maternels évitables, réduire à zéro les besoins non satisfaits en matière de planification familiale, et mettre fin à la violence basée sur le genre et aux pratiques néfastes.</p>		
<p>Priorité nationale:</p> <p>Gouvernance, résilience et développement local.</p>	<p>Priorité nationale : : Inclusion et protection social</p>	<p>Priorité nationale : Inclusion et protection sociale</p>
<p>UNSDCF - résultat(s) (outcome(s)):</p> <p>D'ici à 2027, les politiques publiques sont performantes, inclusives, territorialisées, intégrant le développement durable, basées sur des données probantes et sensibles au genre et aux droits humains, conformément à la Constitution et aux engagements internationaux du Maroc</p>	<p>UNSDCF – résultat (s) (outcome(s)):</p> <p>: D'ici à 2027, la protection sociale est universelle et soutenable, et les inégalités sociales, territoriales et de genre sont réduites en vue de ne laisser personne pour compte</p>	<p>UNSDCF - résultat(s) (outcome(s)):</p> <p>1. D'ici 2027, la population au Maroc bénéficie d'une couverture universelle pérenne par des services de qualité, intégrés et résilients d'éducation, de formation et de santé ainsi que d'un accès accru à la culture.</p>
<p>Résultat(s) (outcomes) correspondant(s) du Plan stratégique de l'UNFPA:</p>		

1 : Accélération de la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale d'ici 2025 ; 2 : Accélération de la réduction des décès maternels évitables d'ici 2025 ; 3 : Accélération de la réduction de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes d'ici 2025.

<p>Produits (outputs) du 10ème Programme de pays de l'UNFPA Maroc:</p> <p>Produit 1. Les institutions nationales et infranationales sont capables de produire des données pour orienter les politiques publiques relatives à la population visant à réduire les inégalités socioéconomiques, spatiales et liées au genre ou à l'âge et à valoriser le potentiel des femmes et des jeunes.</p>	<p>Produits (outputs) du 10ème Programme de pays de l'UNFPA Maroc:</p> <p>Produit 2. Les capacités nationales et infranationales sont améliorées en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques, plans et programmes visant à promouvoir les droits fondamentaux des femmes et des filles, en particulier concernant l'égalité des genres, l'inclusion socioéconomique, la promotion de la santé sexuelle et reproductive et la lutte contre la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes.</p>	<p>Produits (outputs) du 10ème Programme de pays de l'UNFPA Maroc:</p> <p>Produit 3. Les jeunes, les femmes et les populations vulnérables peuvent exercer leur droit à l'inclusion socioéconomique, à la santé sexuelle et reproductive et à une vie à l'abri de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes, dans un cadre sécurisant et valorisant.</p>	<p>Produits (outputs) du 10ème Programme de pays de l'UNFPA Maroc:</p> <p>Produit 4. Les acteurs institutionnels et communautaires sont dotés des dispositifs, des compétences et de la résilience nécessaires pour offrir aux filles, aux femmes et aux populations laissées pour compte, des informations, une éducation et des prestations de qualité, complètes et fondées sur les droits, dans les domaines de la santé sexuelle et reproductive et de la prévention et la prise en charge de la violence basée sur le genre.</p>
---	---	---	--

<p>10ème Programme de pays de l'UNFPA Maroc :</p> <p>Domaines d'intervention :</p> <p>a) accompagner le gouvernement dans la préparation, la mise en oeuvre et l'analyse du prochain recensement de la population et de l'habitat, prévu en 2024, en s'aidant des technologies les plus récentes, en tenant compte des questions de genre, en prenant appui sur les droits fondamentaux et en veillant à ne laisser personne pour compte ;</p> <p>b) mettre en place et développer des registres et statistiques de l'état civil tenant compte du genre ;</p> <p>c) produire des études sur les scénarios d'évolution démographique et les nouvelles problématiques en la matière ;</p> <p>d) favoriser la culture de l'intelligence démographique et de l'évaluation des politiques publiques et des études d'impact, notamment sur les inégalités, concernant les jeunes, les filles et les populations laissées pour compte ;</p> <p>e) continuer d'appuyer le renforcement et le développement des bases de données infranationales, notamment en favorisant leur utilisation et leur diffusion</p>	<p>10ème Programme de pays de l'UNFPA Maroc</p> <p>Domaines d'intervention :</p> <p>a) plaider en faveur de l'harmonisation de la législation en vigueur sur les droits des femmes avec la Constitution de 2011 et les normes internationales relatives aux droits fondamentaux, en particulier dans les domaines de la santé sexuelle et reproductive et de la violence basée sur le genre ;</p> <p>b) renforcer les dispositifs de redevabilité de l'État et des organisations de la société civile, suivant les recommandations formulées dans l'Examen périodique universel de 2022, afin de promouvoir et de protéger les droits des jeunes et des femmes à l'éducation, à la santé, à la protection sociale et à une vie exempte de violence et de discrimination, et de leur permettre d'exercer ces droits ;</p> <p>c) appuyer le déploiement des stratégies et programmes nationaux, en particulier la Stratégie nationale de la santé sexuelle et reproductive 2021-2030, la Politique nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles 2021-2030, la Politique nationale pour la jeunesse, la Stratégie sectorielle pour la jeunesse 2021-2030, le Plan national pour l'égalité des genres III 2022-2026, la Stratégie nationale sur la santé et la sécurité sur le lieu de travail, le Plan</p>	<p>10ème Programme de pays de l'UNFPA Maroc</p> <p>Domaines d'intervention :</p> <p>a) appuyer le déploiement de stratégies et plateformes multisectorielles mises en place par le gouvernement et les organisations de la société civile visant à faire évoluer les normes sociales et liées au genre, afin que les femmes et les jeunes, et plus particulièrement les filles, puissent exercer leur droit à l'insertion sociale, accéder aux services de santé sexuelle et reproductive et vivre à l'abri de la violence ;</p> <p>b) lancer des campagnes de sensibilisation visant à faire évoluer les comportements en instaurant une « tolérance zéro » face à la discrimination et à la violence basées sur le genre, en portant une attention particulière aux jeunes filles laissées pour compte ;</p> <p>c) produire des données probantes qui favoriseront l'adoption de stratégies de prévention de la violence basée sur le genre et de prise en charge de la santé sexuelle et reproductive efficaces, innovantes, respectueuses des droits fondamentaux et favorisent l'égalité des genres ;</p> <p>d) renforcer les programmes nationaux et infranationaux visant à promouvoir des modèles de masculinité positive et une</p>	<p>Dixième 10ème Programme de pays de l'UNFPA Maroc</p> <p>Domaines d'intervention :</p> <p>a) appuyer l'élaboration et la mise en oeuvre de modèles et de protocoles respectueux des droits et tenant compte des questions de genre, dans le cadre de la Stratégie nationale de la santé sexuelle et reproductive 2021-2030, de la Politique nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles 2021-2030 et de la Stratégie nationale intégrée pour la jeunesse, afin que les femmes et les jeunes filles puissent accéder à des services de santé sexuelle et reproductive et de prise en charge de la violence basée sur le genre ;</p> <p>b) renforcer la prestation de services essentiels de santé sexuelle et reproductive et de prévention et prise en charge de la violence basée sur le genre, en particulier auprès des personnes les plus vulnérables (les femmes handicapées, les migrants et les femmes vivant en milieu rural) ;</p> <p>c) accentuer le recours à la télésanté et aux outils numériques afin de garantir la continuité et le développement des services essentiels de santé sexuelle et reproductive et de prise en charge de la violence basée sur</p>
---	---	--	---

<p>par les décideurs et les autres parties prenantes ;</p> <p>f) contribuer à l'élaboration de rapports sur les ODD et d'enquêtes ciblées à l'échelon infranational ;</p> <p>g) concevoir des projets pilotes et des modèles de recherche à l'échelle des territoires, dans une optique d'amélioration des plans et des stratégies de développement élaborés au niveau infranational ;</p> <p>h) mettre au point des méthodes innovantes en matière d'intelligence démographique en s'appuyant sur les nouvelles technologies et l'intelligence artificielle, en vue de réduire les inégalités socioéconomiques, spatiales et liées au genre ou à l'âge et d'atteindre les ODD relatifs au genre et à la santé ;</p> <p>i) améliorer l'accès aux données et statistiques publiques et leur utilisation pour défendre les droits des femmes et des jeunes, en recourant notamment à la communication d'impact ;</p> <p>j) promouvoir et renforcer les partenariats avec les universités et les instituts de recherche, afin que ceux-ci contribuent davantage aux débats et aux</p>	<p>national pour les personnes âgées et la Politique publique intégrée relative à la promotion et à la protection des droits des personnes en situation de handicap ;</p> <p>d) appuyer la création d'un cadre politique national pour la protection de la famille, enrichi d'un modèle numérique de guichet unique destiné aux services sociaux visant à soutenir les populations laissées pour compte ; e) dans le cadre de la réforme de la protection sociale, demander à ce qu'une approche fondée sur le genre soit intégrée dans le dispositif de couverture sanitaire universelle, notamment afin que les femmes et les jeunes puissent accéder aux services de santé sexuelle et reproductive et de prise en charge de la violence basée sur le genre ;</p> <p>f) renforcer les capacités des organisations et des réseaux de femmes et de jeunes afin de plaider en faveur du droit à la santé sexuelle et reproductive et à une vie exempte de violence ;</p> <p>g) soutenir les organismes infranationaux et les organisations de la société civile, afin que les questions relatives à l'égalité des genres et à la jeunesse soient prises en compte durant la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation des plans de développement infranationaux et que des dispositifs de soutien locaux en faveur de l'égalité des</p>	<p>parentalité responsable et bienveillante auprès des hommes et des garçons ;</p> <p>e) renforcer les capacités des organisations de la société civile afin qu'elles puissent suivre l'évolution des droits humains, de l'égalité des genres et de la violence basée sur le genre ;</p> <p>f) renforcer les initiatives d'échanges de modèles d'intervention et de bonnes pratiques dans le cadre de la coopération Sud-Sud.</p>	<p>le genre, selon une approche fondée sur le cycle de vie, afin de faire face</p>
--	---	---	--

<p>réflexions menés sur les problématiques sociales en jeu au Maroc.</p>	<p>genres et de la jeunesse soient mis en place ; et</p> <p>h) appuyer l'élaboration de plans et programmes nationaux et infranationaux visant à promouvoir l'inclusion socioéconomique et l'accès à la santé sexuelle et reproductive des filles, en particulier de celles qui ne sont pas scolarisées, qui ne sont pas en formation ou qui ne travaillent pas.</p>		
--	--	--	--

4. But, objectif et champ de l'évaluation

4.1. But

Comme indiqué dans la Politique d'évaluation de l'UNFPA (2024), l'évaluation poursuivra les quatre objectifs principaux suivants: (i) renforcer la surveillance et la responsabilisation envers les parties prenantes, en évaluant les progrès réalisés par rapport aux résultats et à l'utilisation des ressources; (ii) soutenir la prise de décision fondée sur des données probantes, pour éclairer les programmes de développement, de réponse humanitaire et de promotion de la paix; (iii) promouvoir l'apprentissage organisationnel, en aidant l'organisation à reproduire ses succès, à tirer parti de ses erreurs, à trouver des solutions innovantes et à assurer une amélioration organisationnelle continue; et (iv) autonomiser les communautés ainsi que les parties prenantes nationales et régionales.

4.2. Objectifs

Les **objectifs** de cette évaluation de programme de pays sont de :

- i. Fournir une appréciation indépendante du 10 -ème Programme de pays de l'UNFPA Maroc (2023-2027) au bureau de pays de l'UNFPA Maroc, aux parties prenantes nationales et aux détenteurs de droits, au UNFPA ASRO, au siège de l'UNFPA ainsi qu'au public en général ;
- ii. Élargir la base de données factuelles pour la conception du prochain cycle de programme.

Les **objectifs spécifiques** de cette évaluation de programme de pays sont de :

- iii. Fournir une appréciation indépendante concernant la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité du soutien de l'UNFPA ;
- iv. Fournir une appréciation sur le rôle joué par le bureau de pays de l'UNFPA Maroc concernant les mécanismes de coordination de l'UNCT en vue d'améliorer la contribution collective des Nations Unies aux résultats du développement ;
- v. Tirer des conclusions de la coopération passée et actuelle, et fournir un ensemble de recommandations claires, stratégiques et concrètes pour le prochain cycle de programme.

4.3. Champ de l'évaluation

Couverture géographique

L'évaluation couvrira les 6 régions du Maroc où l'UNFPA a mis en œuvre des interventions : Beni Mellal Khénifra, Casablanca-Settat, Marrakech -Safi, Tanger-Tétouan, Fès -Meknès, Oriental, et Sous Massa .

Portée thématique

L'exercice on couvrira les domaines thématiques suivants du 10 -ème programme de pays : (i) le renforcement des capacités nationales en matière de production et d'utilisation des données démographiques désagrégées ; (ii) le renforcement des cadres juridiques et politiques en SSR, VBG et pratiques néfastes ; (iii) l'autonomisation des adolescents, jeunes, femmes et populations vulnérables pour l'exercice de leurs droits en SSR et égalité de genre ; et (iv) l'amélioration de l'accès à des services intégrés

et de qualité en SSR et prise en charge des VBG. (i) politique et redevabilité ; (ii) qualité des soins et des services ; (iii) normes sociales et de genre ; (iv) changements et données démographiques ; et (v) adolescent(e)s et jeunes. En outre, l'évaluation couvrira des questions transversales, telles que les droits de l'homme ; l'égalité des sexes ; l'inclusion du handicap, etc. , et des fonctions transversales, telles que coordination ; suivi et évaluation (S&E); innovation ; mobilisation des ressources ; partenariats stratégiques, etc. .

Cadre temporel

L'évaluation couvrira les actions planifiées et/ou mises en œuvre pendant la période couverte par le programme de pays actuel : 2023-2026.

5. Critères d'évaluation et questions préliminaires d'évaluation

5.1. Critères d'évaluation

Conformément à la méthodologie décrite dans la section 6 (ci-dessous) et dans le [Manuel d'évaluation de l'UNFPA](#), l'évaluation examinera les quatre critères d'évaluation du CAD de l'OCDE suivants : pertinence, cohérence, efficacité, efficacité et durabilité.⁵⁶

Critères	Définition
Pertinence	La mesure dans laquelle les objectifs et la conception de l'intervention répondent aux besoins, politiques et priorités des titulaires de droits, du pays et des partenaires/institutions, et continuent de le faire si les circonstances changent.
Cohérence	La compatibilité de l'intervention avec d'autres interventions dans le pays, le secteur ou l'institution. La recherche de cohérence s'applique à d'autres interventions dans différents domaines thématiques du mandat de l'UNFPA que le bureau de pays met en œuvre (par exemple, les liens entre la programmation SDRS et VBG) et aux projets de l'UNFPA et aux projets mis en œuvre par d'autres agences des Nations Unies, des OING et des partenaires de développement dans le pays.
Efficacité	La mesure dans laquelle l'intervention a atteint, ou devrait atteindre, ses objectifs et ses résultats, y compris tout résultat différentiel entre les groupes
Efficience	La mesure dans laquelle l'intervention est efficace, ou est susceptible d'être efficace, se traduit par des résultats économiques et opportuns. Les mêmes résultats auraient-ils pu être obtenus avec moins de ressources financières ou techniques, par exemple ?
Durabilité	La mesure dans laquelle les ayants droit nets de l'intervention continuent, ou sont susceptibles de continuer (même si, ou quand, l'intervention prend fin).

⁵⁶ Pour la liste complète des critères d'évaluation du CAD de l'OCDE (définitions et principes d'utilisation) : <https://www.oecd.org/fr/cad/evaluation/criteres-adaptees-evaluation-dec-2019.pdf>.

5.2. Questions préliminaires d'évaluation

L'évaluation du programme de pays fournira des réponses aux questions d'évaluation (liées aux critères mentionnés ci-dessus). Sur la base de la théorie du changement du programme de pays, le bureau de pays a généré une série de questions d'évaluation préliminaires relatives aux aspects les plus significatifs du programme de pays. Lors de la phase de conception (voir [Manuel](#), chapitre 2), les évaluateurs doivent affiner/préciser les questions d'évaluation (en consultation avec le responsable de l'évaluation du bureau de pays de l'UNFPA Maroc et le GRE). Ils veilleront notamment à ce que chaque question d'évaluation soit accompagnée d'"hypothèses pour vérification". Ainsi, pour chaque question d'évaluation, et sur la base d'une analyse critique de la théorie du changement (les différents cheminements dans la chaîne de résultats et la logique interne de la théorie), les évaluateurs sont censés formuler des hypothèses à tester (par la collecte et l'analyse de données) afin de formuler des réponses aux questions d'évaluation. En documentant chaque hypothèse, les évaluateurs seront en mesure d'expliquer pourquoi, et dans quelle mesure, les interventions ont conduit (ou non) aux résultats (outcomes) attendus, d'identifier quels sont les éléments critiques du succès des interventions de l'UNFPA, et d'identifier d'autres facteurs externes qui ont influencé le programme et contribué au changement.

Pertinence

1. ***Dans quelle mesure la ToC et les stratégies du CPD restent-elles pertinentes face au contexte marocain 2023-2025 ? a) Les groupes ciblés (y inclus les plus vulnérables et handicapés) ont-ils été définis clairement et adaptés à leurs besoins réels ? b) L'absence de territorialisation a-t-elle réduit l'adéquation des interventions ?***

Cohérence

2. ***Dans quelle mesure le CPD est-il cohérent avec les politiques publiques et interventions des partenaires ?***
3. ***Dans quelle mesure le niveau de coordination, de partage de données, de territorialisation et de prévention des duplications ont-elles affecté la contribution du CPD à une action cohérente entre acteurs nationaux et territoriaux ?***

Efficacité

4. ***Dans quelle mesure les résultats attendus du CPD ont-ils été atteints ? Quelles étaient les limites ? Dans quelle mesure le CPD a contribué à l'évolution des normes sociales et des comportements ?***

Efficiences

5. **Dans quelle mesure les ressources (humaines et financières) du CPD ont-elles été utilisées de manière efficiente ?**

Durabilité

6. **Dans quelle mesure les résultats du CPD sont-ils susceptibles de perdurer après la fin du programme ? a) Les résultats sont-ils suffisamment intégrés pour continuer sans financement externe ? b) Les acteurs nationaux s'approprient-ils réellement les résultats ?**

Les questions d'évaluation finales et la matrice d'évaluation seront présentées dans le rapport de conception.

6. Approche et méthodologie

6.1. Approche

Une approche basée sur la théorie du changement

L'évaluation de programme de pays adoptera une approche basée sur la théorie du changement, laquelle décrit comment les actions soutenues par le bureau de pays de l'UNFPA Maroc doivent contribuer à une série de résultats : produits (*outputs*) et résultats (*outcomes*) contribuant à l'objectif général de l'UNFPA. La théorie du changement définit également les liens de causalité entre les résultats ainsi que les hypothèses critiques et les facteurs contextuels qui favorisent ou, au contraire, entravent la réalisation des changements souhaités. Une approche basée sur la théorie est fondamentale pour identifier « ce qui marche » et « ce qui ne marche pas », et pourquoi. Elle se concentre sur l'analyse des liens de causalité entre les changements (aux différents niveaux de la chaîne de résultats) que la théorie du changement décrit, et elle explore comment les hypothèses (qui sous-tendent ces liens de causalité et facteurs contextuels) ont affecté l'atteinte des résultats escomptés.

La théorie du changement jouera un rôle central tout au long du processus d'évaluation, dès la conception et la collecte de données jusqu'à l'analyse des constats, ainsi que l'articulation des conclusions et des recommandations. L'équipe d'évaluation devra utiliser la théorie du changement qui soutient le 10^{-ème} Programme de pays de l'UNFPA Maroc (2023-2027) (voir Annexe A), en vérifier la logique et l'utiliser pour déterminer si les changements escomptés aux niveaux des produits (*outputs*) et résultats (*outcomes*) ont bien eu lieu (ou non) et si les hypothèses sur le changement se sont avérées justes. L'analyse de la théorie du changement constitue, pour les évaluateurs, le cadre de référence pour évaluer la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité du soutien fourni par le bureau de pays de l'UNFPA Maroc pendant la période du 10^{-ème} programme de pays.

Dans le cadre de l'approche basée sur la théorie du changement, les évaluateurs utiliseront une analyse de contribution et détermineront si les principales hypothèses (dans la chaîne des résultats) peuvent être

vérifiées. Ils examineront dans quelle mesure les résultats observés confirment la validité de la chaîne de résultats telle que présentée dans la théorie du changement du programme de pays. Enfin, ils recueilleront et examineront des informations sur l'influence que d'autres facteurs peuvent avoir eu dans la réalisation des résultats attendus. Cette analyse de contribution permettra à l'équipe d'évaluation de présenter une description détaillée et crédible de la contribution du 10 -ème Programme de pays de l'UNFPA Maroc (2023-2027).

Une approche participative

L'évaluation de programme de pays sera basée sur une approche inclusive, transparente et participative, impliquant un large éventail de partenaires et de parties prenantes aux niveaux national et infranational. Le bureau de pays de l'UNFPA Maroc a élaboré une cartographie initiale des parties prenantes (voir Annexe B) aux fins d'identifier les partenaires impliqués dans la préparation et la mise en œuvre du programme de pays, ainsi que les partenaires qui ne travaillent pas directement avec l'UNFPA mais qui jouent pourtant un rôle clé pour l'obtention des résultats attendus. Ces parties prenantes comprennent des représentants du Gouvernement, organisations de la société civile, partenaires de mise-en-œuvre, le secteur privé, le monde universitaire, autres organismes des Nations Unies, bailleurs, les fondations de développement et, surtout, les détenteurs de droits (notamment les femmes, adolescents et jeunes). Ces derniers pourront fournir des informations et données que les évaluateurs doivent utiliser pour évaluer la contribution de l'UNFPA aux changements dans chaque domaine thématique du programme de pays. Une attention particulière sera accordée à la participation des femmes, des adolescentes et des jeunes, notamment ceux des groupes vulnérables et marginalisés (par exemple, personnes handicapées, etc.).

Le gestionnaire de l'évaluation du bureau de pays de l'UNFPA Maroc a créé un groupe de référence de l'évaluation composé des principales parties prenantes du programme de pays, comprenant :

la Représentante UNFPA Maroc;

le représentant du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale ;

le représentant du Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille;

le représentant du Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports ;

le représentant du Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication;

le représentant du Centre Mohammed VI pour le Soutien à la Microfinance Solidaire ;

Le représentant du Haut-Commissariat au Plan (HCP);

le représentant de l'Ambassade du Canada ;

le représentant de l'Organisation Panaméricaine de la Santé (OPALS);

la conseillère régionale en S&E de ASRO

l'équipe du Bureau Pays UNFPA Maroc (les chargés 4 de programme, la responsable communication, le Responsable des opérations et le M&E gestionnaire du CPE) ;

Voir le Manuel: section 2.3.). Le groupe de référence de l'évaluation interviendra à différentes étapes du processus d'évaluation.

Des méthodes mixtes

L'évaluation utilisera principalement des méthodes qualitatives pour la collecte de données, y compris : revue documentaire, entretiens, discussions de groupe et observations lors de visites de terrain. Les données qualitatives seront complétées par des données quantitatives pour minimiser les biais et renforcer la fiabilité des résultats. Les données quantitatives seront collectées à travers un examen de documents et autres supports tels que des sites Web et bases de données en ligne, afin d'obtenir des données (d'ordre financier ou sur des indicateurs clés) pour mesurer les changements aux niveaux des produits (*outputs*) et des résultats (*outcomes*).

Les approches complémentaires décrites ci-dessus sont utilisées pour garantir que l'évaluation: (i) réponde aux besoins d'information des utilisateurs de l'évaluation; (ii) s'inscrive dans une approche respectueuse des droits de l'homme et des principes d'égalité de genre tout au long du processus d'évaluation, y compris à travers la participation et la consultation des principales parties prenantes (détenteurs de droits et ceux à qui incombe la responsabilité d'en assurer la réalisation); et (iii) après triangulation des données recueillies, fournisse des informations crédibles sur les avantages pour les détenteurs de droits (femmes, adolescents et jeunes) et autres partenaires du soutien de l'UNFPA.

6.2. Méthodologie

L'équipe d'évaluation doit élaborer la méthodologie d'évaluation conformément à l'approche et aux orientations fournies dans le [Manuel d'évaluation de l'UNFPA](#). Le Manuel aidera les évaluateurs à développer une méthodologie qui répond aux normes de bonne qualité pour l'évaluation à l'UNFPA et aux standards internationaux. Il est essentiel qu'une fois engagés par le bureau de pays de l'UNFPA nom du pays, les évaluateurs acquièrent une solide connaissance du [cadre méthodologique de l'UNFPA](#), qui comprend, notamment, [le Manuel d'évaluation](#) et les principes de contrôle et d'assurance qualité de l'évaluation.

L'évaluation de programme de pays sera, en particulier, effectuée conformément aux *Normes et règles d'évaluation de l'UNEG*⁵⁷, aux *Directives éthiques de l'UNEG relatives à l'évaluation*⁵⁸, au *Code de conduite de l'UNEG applicable aux évaluations au sein du système des Nations Unies*⁵⁹, et aux *Directives de l'UNEG pour intégrer les droits de l'homme et l'égalité des sexes aux évaluations*⁶⁰. Dans le cadre de leur contrat avec le bureau de pays de l'UNFPA Maroc, les évaluateurs seront invités à signer le Code de conduite de l'UNEG⁶¹ avant de commencer leur travail.

La méthodologie élaborée par l'équipe d'évaluation, constitue le fondement sur la base duquel elle sera en mesure de développer des réponses factuelles aux questions d'évaluation et de présenter une appréciation solide et crédible du soutien de l'UNFPA en Maroc. La conception méthodologique de

⁵⁷ Document disponible à: <http://www.unevaluation.org/document/detail/1914>.

⁵⁸ Document disponible (angl.) à: <http://www.unevaluation.org/document/detail/102>.

⁵⁹ Document disponible (angl.) à: <http://www.unevaluation.org/document/detail/100>.

⁶⁰ Document disponible à: <http://www.unevaluation.org/document/detail/980>.

⁶¹ UNEG Code de conduite: <http://www.unevaluation.org/document/detail/100>.

l'évaluation comprendra notamment : (i) une théorie du changement ; (ii) une stratégie pour la collecte et l'analyse des données ; (iii) des outils spécialement conçus pour la collecte et l'analyse des données ; (iv) une matrice d'évaluation ; et (v) un plan de travail détaillé.

La matrice d'évaluation

La matrice d'évaluation constitue la colonne vertébrale de la conception méthodologique de l'évaluation. Elle contient les éléments essentiels de l'évaluation. Elle décrit (i) ce qui sera évalué : les questions d'évaluation avec des hypothèses de vérification ; et (ii) comment cela sera évalué : méthodes et outils de collecte de données et sources d'informations pour chaque question d'évaluation et hypothèses associées. La matrice d'évaluation joue un rôle crucial avant, pendant et après la collecte des données. La conception et l'utilisation de la matrice d'évaluation sont décrites au chapitre 2, section 2.2.2.2 du [Manuel](#).

- Durant la phase de conception, la matrice permet aux évaluateurs d'élaborer un plan détaillé pour la collecte et l'analyse des données et de préparer les entretiens, les discussions de groupe et les visites de sites. Lors de la phase de conception, l'équipe d'évaluation doit saisir, dans la matrice, les données et les informations résultant de leur revue documentaire, de manière claire et ordonnée. Pendant la phase de terrain, la matrice d'évaluation sert comme document de travail pour garantir que les données et les informations sont systématiquement recueillies (pour chaque question d'évaluation) et que qu'elles soient documentées de manière structurée et organisée.
- Tout au long de la phase de terrain, les évaluateurs doivent saisir, dans la matrice, toutes les données et informations recueillies. Le gestionnaire d'évaluation veillera à ce que la matrice soit placée dans un Google drive et vérifiera quotidiennement la matrice d'évaluation pour s'assurer que les données et informations sont correctement compilées. Il/elle alertera l'équipe d'évaluation en cas de lacunes nécessitant une collecte de données supplémentaires ou si les données/informations saisies dans la matrice ne sont pas suffisamment claires/précises.
- Durant la phase de rédaction du rapport, les évaluateurs utiliseront les données et informations présentées dans la matrice d'évaluation pour étayer leur analyse (constats) pour chaque question d'évaluation. La matrice entièrement remplie est une annexe indispensable du rapport d'évaluation et le gestionnaire d'évaluation vérifiera que suffisamment de données ont été collectées par les évaluateurs pour étayer leur analyse et, ainsi, répondre à toutes les questions d'évaluation de manière crédible. La matrice permettra aux utilisateurs du rapport d'accéder aux preuves permettant d'établir les résultats de l'évaluation. La confidentialité des répondants doit être assurée dans la manière dont leurs commentaires sont présentés dans la matrice d'évaluation.

Finalisation des questions d'évaluation et hypothèses connexes

En se basant sur les questions préliminaires présentées dans les présents TdR (section 5.2), et en s'appuyant sur la théorie du changement du programme de pays (voir Annexe A), les évaluateurs devront affiner les questions d'évaluation. Dans leur mouture finale, les questions devront refléter les critères d'évaluation (section 5.1) et délimiter clairement le champ d'investigation de l'évaluation de programme de pays. Les questions finales d'évaluation serviront à construire la matrice d'évaluation (voir Annexe C) et seront présentées dans le rapport de conception.

Les questions d'évaluation doivent être complétées par un ensemble d'hypothèses critiques. Partant de la théorie du changement du programme de pays, celles-ci doivent indiquer la manière par laquelle et la raison pour laquelle un changement attendu aura bien lieu. Cela permettra aux évaluateurs d'évaluer si les conditions préalables à la réalisation des produits (*outputs*) et à la contribution de l'UNFPA aux résultats au niveau plus élevé, particulièrement au niveau des résultats (*outcomes*), ont été remplies. La collecte de données, pour chaque question d'évaluation et hypothèses connexes, sera guidée par des indicateurs quantitatifs et qualitatifs clairement formulés et spécifiés dans la matrice d'évaluation.

La stratégie d'échantillonnage

Le bureau de pays de l'UNFPA Maroc fournira un aperçu initial des interventions soutenues par l'UNFPA, les lieux où celles-ci sont mises en œuvre et les parties prenantes impliquées dans ces interventions. Dans le cadre de ce processus, le bureau de pays de l'UNFPA Maroc devra élaborer une cartographie initiale des parties prenantes afin d'identifier l'éventail des acteurs qui sont directement ou indirectement impliqués, ou affectés par la mise en œuvre du programme de pays (voir Annexe B).

Selon les informations recueillies par le biais d'une revue documentaire et des entretiens avec le personnel du bureau de pays, les évaluateurs mettront à jour et compléteront la cartographie initiale des parties prenantes. À partir de cette cartographie finale, l'équipe d'évaluation choisira un échantillon des parties prenantes aux niveaux national et infranational à consulter au travers d'entretiens et/ou de discussions de groupe durant la phase de collecte des données. Ces parties prenantes doivent être choisies suivant des critères clairs et suivant une approche d'échantillonnage décrite dans le rapport de conception (pour les orientations sur la manière de choisir un échantillon de parties prenantes, voir [Manuel](#), section 2.3). Dans le rapport de conception, les évaluateurs doivent également indiquer explicitement quels groupes de parties prenantes n'ont pas été inclus et pourquoi. Les évaluateurs doivent viser à choisir un échantillon des parties prenantes aussi représentatif que possible, sachant qu'il ne sera pas possible d'obtenir un échantillon statistiquement représentatif.

L'équipe d'évaluation doit également choisir un nombre de sites qui feront l'objet de visites durant la collecte de données. La justification du choix des sites doit également être fournie dans le rapport de conception. Le bureau du pays de l'UNFPA Maroc fournira aux évaluateurs l'information nécessaire pour accéder aux sites sélectionnés, y compris les exigences logistiques et, le cas échéant, les risques en matière de sécurité. Les sites choisis pour les visites doivent refléter la variété des interventions de l'UNFPA tant en termes de programmation thématique que du contexte de mise-en-œuvre.

L'échantillon final des parties prenantes et le choix des sites seront déterminés en consultation avec le gestionnaire de l'évaluation, basé sur l'examen du rapport de conception.

La collecte de données

L'évaluation examinera des sources d'information primaires et secondaires. Pour les directives détaillées sur les différentes méthodes de collecte de données généralement utilisées dans les évaluations de programme de pays, voir le [Manuel](#), section 2.2.3.1.

Les données primaires seront recueillies par le biais d'entretiens avec des informateurs clés tant au niveau national que infranational (représentants du Gouvernement, représentants des partenaires de mise-en-œuvre, organisations de la société civile, autres organisations des Nations Unies, bailleurs de fonds et autres parties prenantes), ainsi qu'au travers de discussions de groupe avec les prestataires de services et les détenteurs de droits (notamment les femmes, adolescents et jeunes) et l'observation directe pendant les visites sur sites sélectionnés. Les données secondaires seront collectées grâce à une analyse documentaire approfondie, notamment (mais sans s'y limiter) des documents mis à disposition par le bureau de pays dans le référentiel de documents. L'équipe d'évaluation veillera à ce que les données collectées soient ventilées par sexe, âge, géographie, et autres dimensions pertinentes, telles que le statut de handicap, dans la mesure du possible.

L'équipe d'évaluation consacrera un total de 3 semaines à la collecte de données sur le terrain. Les outils de collecte de données que l'équipe d'évaluation développera (par exemple: guides d'entretien pour chaque catégorie de parties prenantes; thèmes pour et composition des groupes de discussion ; questionnaires d'enquête; listes de contrôle pour l'observation sur site) doivent être présentés dans le rapport de conception.

L'analyse de données

Les évaluateurs doivent entrer les données qualitatives et quantitatives dans la matrice d'évaluation pour chaque question d'évaluation et chaque hypothèse. Une fois la matrice d'évaluation complétée, les évaluateurs doivent identifier des thèmes récurrents ou émergents sur la base desquels ils pourront formuler des réponses aux questions d'évaluation qui sont solidement fondées sur des données probantes. Ils doivent aussi repérer les aspects qui doivent être examinés plus en détails et pour lesquels des données supplémentaires devront être collectées en vue de répondre de manière complète et argumentée à toutes les questions et, ainsi, couvrir l'entièreté du champ de l'évaluation (voir le [Manuel](#), Chapitre 4).

Les mécanismes de validation

Tous les constats de l'évaluation doivent être fermement établis sur des faits que les évaluateurs auront préalablement vérifiés. L'équipe d'évaluation utilisera une variété de mécanismes aux fins de garantir la validité des données et des informations recueillies, comme indiqué dans le [Manuel](#) d'évaluation (chapitre 3). La validation des données est un processus qui se poursuit tout au long des différentes phases d'évaluation. Les mécanismes de validation proposés sont présentés dans le rapport de conception. Les évaluateurs veilleront, notamment, à la triangulation systématique des sources de données et des méthodes de collecte des données, et à tenir des réunions d'équipe pour tester, corroborer et analyser les données ; le chef d'équipe aura également des échanges réguliers avec le gestionnaire de l'évaluation. A la fin de la phase de terrain, lors d'une réunion de débriefing avec le bureau de pays et le groupe de référence, l'équipe d'évaluation présentera les résultats préliminaires.

Utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans le cadre de l'évaluation

Les technologies de l'IA ne peuvent être utilisées dans la gestion et le déroulement de l'évaluation de programme pays, sauf accord écrit préalable du gestionnaire de l'évaluation. Les évaluateurs devront alors divulguer quand et comment divers outils de l'IA ont été utilisés et ils s'engagent à respecter les normes éthiques dans l'application de l'IA, et à s'assurer de l'exactitude des informations ainsi recueillies :

- Autorisation préalable pour l'utilisation d'outils de l'IA: l'utilisation d'outils de l'IA doit être explicitement discutée et approuvée par écrit par le gestionnaire de l'évaluation
- Déclaration d'utilisation d'outils de l'IA: Si l'utilisation d'outils de l'IA est approuvée, les évaluateurs doivent faire preuve de transparence et indiquer quelle a été l'utilisation de l'IA dans le travail d'évaluation (et autres tâches afférentes)
- Les outils de l'IA utilisés doivent inclure uniquement les outils approuvés par EO
- Vérification de l'exactitude des informations recueillies : les évaluateurs s'engagent à vérifier avec diligence l'exactitude des résultats générés par l'IA et assument l'entière responsabilité de leur fiabilité et validité
- Utilisation éthique et responsable: les évaluateurs sont tenus de respecter les principes éthiques dans l'utilisation de l'IA, ainsi que les réglementations pertinentes qui régissent l'utilisation de l'IA dans le système des Nations Unies: [Digital and Technology Network Guidance on the Use of Generative AI Tools in the UN System](#), [Principles for the Ethical Use of Artificial Intelligence in the United Nations System](#), et [UNFPA Information Security Policy](#). Les évaluateurs s'engagent à utiliser des outils de l'IA qui respectent les principes de non-discrimination, d'équité, de transparence et de responsabilité. Ils adoptent une approche conforme au principe de « ne laisser personne de côté », afin que l'utilisation des outils de l'IA évite d'exclure ou de désavantager certains groupes.

7. Le processus d'évaluation

Le processus de l'évaluation de programme de pays peut être décomposé en cinq phases différentes, lesquelles comprennent différentes étapes se conduisant par différents produits : la phase préparation ; la phase de conception; la phase de terrain ; la phase de rédaction du rapport ; et la phase de diffusion et de facilitation de l'utilisation des résultats de l'évaluation. Les tâches relatives à l'assurance qualité des différents produits doivent être effectuées par le gestionnaire de l'évaluation et le/la chef/fe de l'équipe d'évaluation à chaque phase et étape, afin d'assurer la production d'une évaluation crédible, utile et effectuée dans les temps impartis.

7.1 La phase préparation ([Manuel](#), chapitre 1)

Le gestionnaire de l'évaluation du bureau de pays de l'UNFPA Maroc du pays dirige la phase de préparation de l'évaluation. Ceci comprend :

- Réunion de lancement et d'orientation de l'évaluation pour le personnel du bureau de pays
- Recrutement d'un évaluateur jeune et émergent (YEE)

- Atelier d'identification et formulation des questions d'évaluation
- Constitution du groupe de référence de l'évaluation
- Rédaction des termes de référence
- Rassembler et maintenir le référentiel de documents
- Cartographie des acteurs du CPE
- Recrutement de l'équipe d'évaluation. Si cela n'a pas été déjà fait au début de la phase de préparation, le YEE peut être recruté avec l'équipe d'évaluation.

Toutes les tâches de la phase de préparation, ainsi que les entités responsables, sont détaillées dans le chapitre 1 du [Manuel](#).

7.2 La phase de conception ([Manuel](#), chapitre 2)

La phase de conception détermine le cadre de l'évaluation. Cette phase comprend :

- Réunion(s) d'introduction entre le gestionnaire et l'équipe d'évaluation
- Réunion d'orientation avec le représentant du bureau de pays et le personnel concerné avec l'équipe d'évaluation
- Examen documentaire par l'équipe d'évaluation et entretiens préliminaires, principalement avec le personnel du bureau de pays
- Approche d'évaluation : analyse critique de la théorie du changement à l'aide de l'analyse des contributions ; affinement des questions d'évaluation préliminaires et développement des hypothèses de vérification ; élaboration de la matrice d'évaluation ; définition des méthodes de collecte de données et d'échantillonnage
- Échantillonnage des parties prenantes et sélection des sites
- Élaboration du programme de travail de terrain
- Élaboration du plan de communication initial
- Rédaction du rapport de conception (version 1)
- Assurance qualité du rapport de conception (version 1)
- Réunion du GRE autour du rapport de conception
- Rédaction du rapport de conception (version 2)
- Rapport d'assurance qualité du rapport de conception (version 2)

Le **rapport de conception** présente une approche d'évaluation robuste, pratique et réalisable, une méthodologie détaillée et un plan de travail. L'équipe d'évaluation élaborera le rapport de conception en consultation avec le gestionnaire de l'évaluation et le GRE ; le rapport sera soumis au conseiller régional en S&E de l'UNFPA ASRO pour examen.

Les détails sur les activités de la phase de conception ainsi que des conseils sur la manière dont elles doivent être mises en œuvre sont fournies dans le [Manuel](#) (chapitre 2).

7.3 La phase de terrain ([Manuel](#), chapitre 3)

Durant cette phase, l'équipe d'évaluation entreprendra la collecte des données et informations nécessaires pour répondre aux questions d'évaluation. Au terme de la phase de terrain, les évaluateurs effectueront une analyse préliminaire des données recueillies afin d'identifier les constats émergents qu'ils présenteront au bureau de pays et au groupe de référence de l'évaluation. La phase de terrain doit accorder aux évaluateurs le temps suffisant pour collecter des données valides et fiables qui leur permettront de couvrir le champ thématique de l'évaluation de programme de pays. Une période de 5 semaines est planifiée pour cette évaluation. Toutefois, le gestionnaire de l'évaluation, en consultation avec l'équipe d'évaluation, déterminera la durée optimale pour la collecte de données pendant la phase de conception.

La phase de terrain comprend :

- Préparation de la logistiques et autres dispositions pratiques pour la collecte de données
- Lancement de la phase de terrain
- Collecte de données primaires aux niveaux national et infranational
- Collecte de données secondaires
- Collecte de matériel photographique
- Complétion de la matrice d'évaluation
- Atelier d'analyse de données
- Réunion de débriefing et consolidation du feedback ainsi obtenu

À la fin de la phase de terrain, l'équipe d'évaluation tiendra une **réunion de débriefing avec le bureau de pays et le GRE** pour présenter (dans une présentation PowerPoint) son analyse des résultats préliminaires au terme de la collecte de données. La réunion de débriefing constitue une occasion unique pour l'équipe d'évaluation de vérifier, augmenter et préciser les informations collectées ainsi que de susciter des commentaires et de corriger des perceptions ou interprétations erronées.

Les détails sur les activités de la phase de terrain ainsi que des conseils sur la manière dont elles doivent être mises en œuvre sont fournis dans le [Manuel](#) (chapitre 3).

7.4 La phase de rédaction du rapport ([Manuel](#), chapitre 4)

L'une des tâches les plus importantes lors de la rédaction du rapport d'évaluation est son organisation en trois parties interdépendantes, mais distinctes : les constats (réponses aux questions d'évaluation), les conclusions et les recommandations. Ensemble, ils représentent le cœur du rapport. La phase de rédaction comprend :

- Brainstorming sur les retours reçus lors de la réunion de débriefing
- Collecte de données supplémentaires (si nécessaire)
- Consolidation de la matrice d'évaluation
- Rédaction des constats (réponses aux questions d'évaluation) et des conclusions

- Identification des recommandations provisoires (à l'aide de la feuille de travail pour recommandations)
- Rédaction du rapport CPE (version 1), y compris l'assurance qualité par le chef d'équipe
- Assurance qualité du rapport (version 1) et de la feuille de travail pour recommandations par le gestionnaire de l'évaluation et le conseiller S&E du bureau régional
- Réunion du GRE sur le rapport CPE (version 1)
- Atelier de formulation des recommandations avec le GRE
- Rédaction du rapport CPE (version 2), y compris l'assurance qualité par le chef d'équipe
- Assurance qualité de la version 2 du rapport par le gestionnaire de l'évaluation et le conseiller S&E du bureau régional
- Rapport d'évaluation final avec les annexes obligatoires (y compris la matrice d'évaluation dûment complétée)

Le [Manuel](#) (chapitre 4) explique en détail le processus qui doit être suivi tout au long de la phase de rédaction du rapport, y compris les critères et les étapes pour le contrôle de qualité. Le rapport final doit clairement rendre compte de la solidité des preuves sur lesquelles reposent les réponses aux questions d'évaluation (constats), afin de convaincre de la fiabilité et validité de l'évaluation. Les conclusions et recommandations doivent clairement s'appuyer sur les constats de l'évaluation. Chaque conclusion fera référence à la ou aux questions d'évaluation sur la/lesquelles elle se fonde; tandis que chaque recommandation indiquera la ou les conclusions dont elle découle logiquement.

Le rapport d'évaluation est considéré comme final lorsqu'il est formellement approuvé par le gestionnaire de l'évaluation du bureau de pays de l'UNFPA Maroc.

Au terme de la phase de rédaction du rapport, le gestionnaire de l'évaluation et le conseiller régional en S&E préparent conjointement un EQA interne du rapport final d'évaluation. Le Bureau de l'évaluation indépendant de l'UNFPA conduira l'EQA final, lequel sera publié avec le rapport d'évaluation.

7.5 Phase de diffusion et de facilitation de l'utilisation des résultats de l'évaluation

([Manuel](#), chapitre 5)

Cette phase traite de la communication stratégique des résultats de l'évaluation à des publics ciblés, et sur la facilitation de l'utilisation de l'évaluation pour éclairer la prise de décision et l'apprentissage en vue de l'amélioration des programmes et des politiques. Elle établit un pont entre les résultats de l'évaluation et les étapes pratiques nécessaires pour garantir que ceux-ci conduisent à une adaptation significative du programme de pays. Cette phase est celle de diffusion et de la facilitation de l'utilisation des résultats de l'évaluation. Elle relève en grande partie de la responsabilité du gestionnaire de l'évaluation, du responsable de la communication du bureau de pays, et d'autres membres du personnel de l'UNFPA. Cependant, l'équipe d'évaluation a un certain nombre de responsabilités :

- Prendre des photographies lors de la collecte de données primaires et tout au long processus d'évaluation
- Adhérer aux directives éditoriales des Nations Unies et du Bureau d'évaluation de l'UNFPA pour garantir des normes éditoriales élevées
- Contribuer au plan de communication de l'évaluation

Les détails sur les activités de la phase de diffusion et de facilitation des résultats de l'évaluation, ainsi que des conseils sur la manière dont elles doivent être mises en œuvre sont fournis dans le [Manuel](#) (chapitre 5).

8. Les produits de l'évaluation

Les produits attendus de l'équipe d'évaluation sont les suivants :

- **Rapport de conception.** Le rapport de conception doit répondre aux des TdR en proposant l'approche qui sera utilisée pour l'évaluation, une méthodologie et un plan de travail réaliste. En plus de présenter la matrice d'évaluation, le rapport de conception fournit également des informations sur la situation du pays et la réponse de l'ONU et du FNUAP. La section 2.4 du [Manuel](#) fournit la structure du rapport de conception et des conseils sur la manière de le rédiger.
- **Présentation PowerPoint du rapport de conception.** La présentation (contenu du rapport de conception et plan de travail pour la phase de terrain) aura lieu lors d'une réunion du groupe de référence de l'évaluation. Sur la base des commentaires et suggestions du groupe de référence, du gestionnaire de l'évaluation et du conseiller régional en S&E, l'équipe d'évaluation élaborera la version finale du rapport de conception.
- **Présentation PowerPoint pour la réunion de restitution avec le bureau de pays et le groupe de référence de l'évaluation.** La présentation offrira un aperçu des principaux constats émergents de l'évaluation à la fin de la phase de terrain. Elle servira de base à un échange de vues entre l'équipe d'évaluation, le personnel du bureau de pays de l'UNFPA **Maroc** (y compris la direction) et les membres du groupe de référence, lesquels auront ainsi l'opportunité d'apporter des informations complémentaires et/ou de corriger l'interprétation erronée de données ou informations recueillies.
- **Rapport provisoire d'évaluation.** Le rapport provisoire d'évaluation présente les constats, conclusions et recommandations de l'équipe d'évaluation. Il fera l'objet d'un examen par le gestionnaire de l'évaluation, le bureau de pays, le groupe de référence et le conseiller régional en S&E, et l'équipe d'évaluation entreprendra les révisions en conséquence.
- **Feuille de travail pour la formulation des recommandations.** Le processus de co-crédation des recommandations de l'évaluation se fait sur la base de recommandations provisoires proposées par l'équipe d'évaluation (voir [Manuel](#), section 4.3).
- **Rapport final d'évaluation.** Le rapport final d'évaluation (*maximum 80 pages*, hors pages d'ouverture et annexes) présentera les constats et les conclusions, ainsi qu'un ensemble de

recommandations pratiques et réalisables aux fins d'informer le prochain cycle du programme. Le [Manuel](#) (section 4.5) fournit la structure et les orientations nécessaires à l'élaboration du rapport. L'ensemble des annexes doit être complet et doit inclure la matrice d'évaluation contenant toutes les données et informations collectées ainsi que leurs sources.

- **Présentation PowerPoint des résultats de l'évaluation.** La présentation fournira un aperçu clair des principaux constats, ainsi que des conclusions et recommandations. Elle sera utilisée pour faciliter la diffusion du rapport d'évaluation final.

Le gestionnaire de l'évaluation, en collaboration avec le responsable en communication du bureau de pays de l'UNFPA Maroc, établira :

- **Un abrégé d'évaluation.** Il s'agit d'un document court et concis qui fournira un aperçu des principaux résultats de l'évaluation d'une manière facilement compréhensible et visuellement attrayante, afin de promouvoir leur utilisation par les décideurs et autres parties prenantes. La structure, le contenu et la présentation de l'abrégé d'évaluation devraient être similaires aux abrégés produits par le Bureau de l'évaluation indépendant de l'UNFPA pour les évaluations centralisées.

Tous les produits de l'évaluation seront rédigés en français .

9. Assurance et contrôle qualité

Le système d'assurance et de contrôle de la qualité des évaluations (EQAA) de l'UNFPA veille à la bonne qualité des évaluations. Ce système recouvre deux processus: assurance qualité et contrôle qualité. L'assurance qualité se produit tout au long du processus d'évaluation et implique une approche proactive qui a pour but d'éviter la production d'un rapport d'évaluation non conforme aux TdR. Le contrôle de la qualité a lieu après l'achèvement du processus d'évaluation et se limite au rapport d'évaluation final en vue d'en évaluer la conformité par rapport à des critères spécifiques.

L'EQAA pour cette évaluation sera entrepris conformément aux orientations fournies par [le Bureau indépendant d'évaluation](#). Un élément essentiel du système EQAA est la grille EQA, qui fixe les critères par rapport auxquels les versions 1 et 2 du rapport sont examinées pour vérifier la clarté du rapport, la robustesse méthodologique, la rigueur de l'analyse, la crédibilité des résultats, l'impartialité des conclusions et l'utilité des recommandations.

Le chef de l'équipe d'évaluation joue un rôle déterminant en matière d'assurance qualité. Il/elle doit s'assurer que tous les membres de l'équipe d'évaluation apportent des contributions de qualité (tant sur la forme que sur le fond) et, notamment, que les versions 1 et 2 du rapport d'évaluation respectent les critères de qualité énoncés dans la grille EQA, avant soumission du rapport au gestionnaire de l'évaluation. La liste ci-dessous décrit les principaux critères de qualité auxquels doivent répondre les versions 1 et 2 du rapport d'évaluation.

- **Résumé** : Fournit un aperçu de l'évaluation. Il est rédigé de manière autonome et comprend les éléments clés suivants : un aperçu du contexte et du programme de pays; le but, les objectifs et les utilisateurs prévus de l'évaluation; portée et méthodologie d'évaluation ; résumé des constats les plus significatifs; principales conclusions ; et recommandations clés. Le résumé est un document autonome qui peut être utilisé (indépendamment du rapport) pour informer la prise de décision.
- **Contexte** : L'objet de l'évaluation (c'est-à-dire les interventions dans le cadre du programme de pays) et le contexte de l'évaluation sont clairement décrits. Les principales parties prenantes sont clairement identifiées et présentées.
- **But, objectifs et portée** : Le but de l'évaluation du programme de pays est clairement décrit. Les objectifs et la portée de l'évaluation sont clairs et réalistes. Les questions d'évaluation sont appropriées pour atteindre les objectifs et le but de l'évaluation.
- **Conception et méthodologie** : L'analyse de la théorie du changement, de la chaîne de résultats ou cadre logique du programme de pays doit être bien articulée. Le rapport doit fournir la justification de l'approche méthodologique et la pertinence des méthodes et outils sélectionnés, ainsi que l'échantillonnage avec une description claire des considérations éthiques. Les contraintes et les limites sont explicites (y compris les limites s'appliquant aux interprétations et aux extrapolations dans l'analyse ; la robustesse des sources de données, etc.).
- **Constats (réponses aux questions d'évaluation)**: Ils sont fondés sur des données probantes et répondent systématiquement à toutes les questions de l'évaluation. Les résultats s'appuient sur des sources de données multiples et crédibles et résultent d'une analyse rigoureuse des données collectées.
- **Conclusions** : elles s'appuient sur des constats crédibles et traduisent le jugement impartial des évaluateurs. Les conclusions sont bien étayées, découlent directement des constats, et donnent une vision plus élargie et plus profonde de la performance du programme de pays.
- **Recommandations** : elles sont formulées de manière claire et découlent logiquement des conclusions. Elles sont présentées en ordre de priorité suivant leur importance, leur urgence et leur impact potentiel.
- **Structure et présentation** : Le rapport est clair, d'une lecture aisée, complet, structuré de manière logique et rédigé conformément au plan présenté dans le Manuel (section 4.5).
- **Principes d'évaluation/thématiques transversales** : les thématiques transversales, en particulier l'approche fondée sur les droits de l'homme, l'égalité des sexes, l'inclusion du handicap et le ne laisser personne de côté, sont intégrées dans les éléments centraux de l'évaluation (conception de l'évaluation, méthodologie, constats, conclusions et recommandations).

Basé sur la grille EQA, le système d'assurance et de contrôle de la qualité implique, à différentes étapes du processus d'évaluation : (i) le chef de l'équipe d'évaluation (et chaque membre de l'équipe d'évaluation); (ii) le gestionnaire de l'évaluation au sein du bureau de pays de l'UNFPA Maroc ; (iii) le conseiller régional en S&E de l'UNFPA ASRO ; et (iv) le Bureau indépendant d'évaluation de l'UNFPA, dont les rôles et les responsabilités respectifs sont décrits dans la section 11.

10. Calendrier indicatif et plan de travail

Calendrier prévisionnel des principales tâches et livrables des phases de conception, de terrain et de rapport du CPE

Tâches principales	Entité responsable	Produits	Durée estimée
Phase de conception			
Réunion d'accueil avec l'équipe d'évaluation	Gestionnaire de l'évaluation et l'équipe d'évaluation		4 à 5 semaines
Réunion d'orientation avec le personnel du bureau de pays	Le représentant du bureau de pays et le personnel concerné avec l'équipe d'évaluation		
Examen documentaire et entretiens préliminaires, principalement avec le personnel du bureau de pays	l'équipe d'évaluation		
Approche d'évaluation	l'équipe d'évaluation		
Échantillonnage des parties prenantes et sélection des sites	l'équipe d'évaluation, gestionnaire de l'évaluation	Carte des parties prenantes	
Élaboration du programme de travail de terrain	l'équipe d'évaluation, gestionnaire de l'évaluation	Programme de travail sur le terrain	
Élaboration du plan de communication initial	Gestionnaire de l'évaluation et chargée de communication du CO	<i>Plan de communication (voir Manuel d'évaluation, chapitre 5)</i>	
Rédaction du rapport de conception (version 1)	l'équipe d'évaluation	Rapport de conception - version 1	
Assurance qualité du rapport de conception (version 1)	Gestionnaire de l'évaluation et le conseiller S&E du bureau régional		
Réunion du GRE autour du rapport de conception	l'équipe d'évaluation, gestionnaire de l'évaluation	Présentation PowerPoint sur le rapport de conception version 1	
Rédaction du rapport de conception (version 2)	l'équipe d'évaluation	Rapport de conception - version 2	
Rapport d'assurance qualité du rapport de conception (version 2)	Gestionnaire de l'évaluation et le conseiller S&E du bureau régional		
Rapport de conception final	l'équipe d'évaluation	Rapport de conception final (voir Manuel d'évaluation, section 2.4.4)	
Phase de terrain			

Préparation de la logistiques et autres dispositions pratiques pour la collecte de données	Gestionnaire de l'évaluation		4 à 5 semaines
Collecte de données primaires aux niveaux national et infranational	l'équipe d'évaluation		
Collecte de données secondaires	l'équipe d'évaluation		
Collecte de matériel photographique	l'équipe d'évaluation	Photos (voir Manuel d'évaluation, section 3.2.5)	
Complétion de la matrice d'évaluation	l'équipe d'évaluation	Matrice d'évaluation	
Atelier d'analyse de données	l'équipe d'évaluation		
Réunion de débriefing et consolidation du feedback ainsi obtenu	Evaluation team and CPE manager	Présentation Powerpoint	
Phase de rédaction du rapport			
Consolidation de la matrice d'évaluation	l'équipe d'évaluation	Matrice d'évaluation	Environ 12 semaines
Rédaction du rapport CPE (version 1)	l'équipe d'évaluation	Rapport d'évaluation - version 1	
Assurance qualité du rapport (version 1)	Gestionnaire de l'évaluation et le conseiller S&E du bureau régional		
Réunion du GRE sur le rapport CPE (version 1)	l'équipe d'évaluation, gestionnaire de l'évaluation	Présentation Powerpoint	
Atelier de formulation des recommandations avec le GRE	l'équipe d'évaluation, gestionnaire de l'évaluation et membres du GRE	Feuille de travail de recommandations	
Rédaction du rapport CPE (version 2)	l'équipe d'évaluation	Rapport d'évaluation - version 2	

Assurance qualité de la version 2	Gestionnaire de l'évaluation et le conseiller S&E du bureau régional	
Rapport d'évaluation final	l'équipe d'évaluation	Rapport final du CPE (voir Manuel d'évaluation, section 4.5) avec présentation PowerPoint et piste d'audit

Note Bene : Colonne « Livrables » : En italique : Les livrables relèvent de la responsabilité du responsable CO/CPE ; en gras : Les livrables relèvent de la responsabilité de l'équipe d'évaluation..

11. Gestion de l'évaluation

Le gestionnaire de l'évaluation au sein du bureau de pays de l'UNFPA Maroc, en étroite consultation avec les partenaires gouvernementaux qui coordonnent le programme de pays, sera responsable de la préparation et mise en œuvre de l'évaluation, ainsi que de la supervision de l'équipe d'évaluation, conformément aux directives du [Manuel](#) d'évaluation de l'UNFPA. Le gestionnaire supervise l'ensemble du processus de l'évaluation, de la préparation à la diffusion et à la facilitation de l'utilisation des résultats de l'évaluation. Il incombe au gestionnaire d'assurer la qualité, l'indépendance et l'impartialité de l'évaluation, conformément aux directives du Bureau indépendant de l'évaluation de l'UNFPA, ainsi qu'aux normes et standards de l'UNEG et aux directives éthiques pour l'évaluation. Les tâches assignées au gestionnaire de l'évaluation sont détaillées, à toutes les étapes du processus, dans le [Manuel](#).

A chaque phase de l'évaluation, le gestionnaire aura besoin du soutien du personnel du bureau de pays de l'UNFPA Maroc. Ainsi, le personnel du bureau de pays a contribué à l'identification des questions d'évaluation et à la préparation des TdR (et des annexes). Ils contribuent également à la compilation des informations de base et de la documentation relative au programme de pays. Lors de la phase de conception et pendant la collecte des données, le personnel du bureau rencontrera l'équipe d'évaluation dans des réunions, ateliers ou interviews (individuelles ou de groupe). Le personnel du bureau fournit également un soutien au gestionnaire de l'évaluation pour la mise en place de la logistique relative aux visites des évaluateurs sur les sites et pour l'organisation d'entretiens et de discussions de groupe avec les parties prenantes aux niveaux national et infranational. Enfin, le personnel du bureau apporte sa contribution à la réponse de la direction et contribue à la diffusion des résultats de l'évaluation.

Les progrès de l'évaluation seront suivis de près par le groupe de référence de l'évaluation (GRE), composé de: personnel concerné de l'UNFPA du bureau de pays de Maroc , personnel du ASRO , de représentants du gouvernement national de Maroc , de partenaires de mise en œuvre, ainsi que d'autres parties prenantes clés, y compris les organisations représentant les groupes vulnérables et marginalisés (voir [Manuel](#), section 1.4). Le GRE garantit la pertinence, la qualité et la crédibilité de l'évaluation. Il fournit des informations à des étapes clés du processus d'évaluation, facilite l'accès de l'équipe d'évaluation aux sources d'information et aux informateurs et assure l'assurance qualité des produits de l'évaluation d'un point de vue technique. Les principales responsabilités du GRE sont :

- Assister le gestionnaire de l'évaluation dans l'élaboration des TdR, y compris la sélection des questions d'évaluation préliminaires
- Fournir des commentaires sur le rapport de conception
- Agir en tant qu'interface entre les évaluateurs et les principales parties prenantes de l'évaluation, et faciliter l'accès aux informateurs clés et à la documentation
- Fournir des commentaires substantiels d'un point de vue technique sur le rapport d'évaluation (version 1)
- Participer à des réunions avec l'équipe d'évaluation
- Contribuer à la diffusion des résultats de l'évaluation, au partage des connaissances et à l'apprentissage sur la base du rapport d'évaluation, y compris le suivi de la réponse de la direction.

Conformément à la [politique d'évaluation de l'UNFPA](#), le conseiller régional en S&E de ASRO fournit des conseils et un soutien au gestionnaire de l'évaluation à toutes les étapes du processus d'évaluation. En particulier, le S&E régional joue un rôle crucial dans l'assurance qualité des produits de l'évaluation. Cela comprend l'assurance qualité et l'approbation des TdR, la pré-qualification des consultants, l'assurance qualité et l'évaluation des rapports de conception et d'évaluation. Il/elle contribue également à la diffusion et à l'utilisation des résultats de l'évaluation. Le rôle et les responsabilités du conseiller régional en S&E, à toutes les phases de l'évaluation, sont indiqués dans le Manuel.

Le Bureau d'évaluation indépendant de l'UNFPA conduit un contrôle indépendant de la qualité du rapport d'évaluation final. Le Bureau publie également le rapport d'évaluation, la fiche de contrôle qualité (EQA) et la réponse de la direction dans la base de [données des évaluations de l'UNFPA](#).

12.Composition de l'équipe d'évaluation

L'évaluation sera menée par une équipe d'évaluateurs externes indépendants, composée de: (i) un/une chef/fe d'équipe ayant la responsabilité globale de la réalisation de l'exercice d'évaluation, et (ii) des membres d'équipe qui fourniront une expertise technique dans les domaines thématiques relatifs au mandat de l'UNFPA (SDSR ; adolescents et jeunes; égalité des sexes et autonomisation des femmes; et dynamique des populations). Dans le cadre des efforts de l'UNFPA pour renforcer les capacités nationales d'évaluation, l'équipe d'évaluation comprendra également un/e jeune évaluateur/rice émergent/e qui

fournira un soutien à l'équipe d'évaluation tout au long du processus d'évaluation. Au-delà de sa responsabilité principale dans la conception de la méthodologie et coordination de l'équipe d'évaluation, le/la chef/fe d'équipe assumera aussi le rôle d'expert technique pour un des domaines thématiques dans le cadre du 10^{ème} programme de pays de l'UNFPA Maroc.

Le/la chef/fe de l'équipe d'évaluation sera recruté sur le plan international ou régional, tandis que les membres d'équipe d'évaluation y compris le/la jeune évaluateur/rice émergent/seront recrutés localement pour assurer une connaissance adéquate du contexte national. Enfin, l'équipe d'évaluation doit avoir le niveau de connaissances requis pour mener des évaluations axées sur les questions relatives aux droits de l'homme et à l'égalité de genre et être capable de travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire et dans un environnement multiculturel.

12.1. Rôles et responsabilités de l'équipe d'évaluation

Chef/fe de l'équipe d'évaluation

Le/la chef/fe de l'équipe d'évaluation assumera la responsabilité générale de la conception et de la mise en œuvre de l'évaluation. Il/elle sera responsable de la production et de la soumission, dans les délais impartis, de tous les produits, conformément aux TdR. Il/elle dirigera et coordonnera le travail de l'équipe d'évaluation et garantira la qualité des produits de l'évaluation à toutes les étapes du processus. Le gestionnaire de l'évaluation fournira des orientations à l'équipe d'évaluation concernant l'élaboration du rapport de conception, notamment : l'approche méthodologique, le plan de travail et la préparation de la phase de terrain. Il/elle dirigera la rédaction et présentation du rapport de conception et du rapport d'évaluation (provisoire et final) et jouera un rôle de premier plan dans les réunions avec le groupe de référence de l'évaluation et le bureau de pays. Le/la chef/fe d'équipe sera également responsable de la communication avec le gestionnaire de l'évaluation. Au-delà de ses responsabilités en tant que chef/fe d'équipe, il/elle sera aussi un expert technique responsable d'un des domaines thématiques du programme de pays décrits ci-dessous.

Membre de l'équipe d'évaluation : Expert en matière de SDR

L'expert en matière de SDR fournira une expertise sur les services intégrés de santé sexuelle et reproductive, le VIH et autres infections sexuellement transmissibles, la santé maternelle, et la planification familiale. Il/elle contribuera à la conception méthodologique de l'évaluation et participera aux travaux de collecte et d'analyse des données, avec la responsabilité spécifique pour les parties des produits de l'évaluation correspondants à son domaine d'expertise thématique. Il/elle fournira une contribution de fond tout au long du processus d'évaluation, notamment en contribuant à l'élaboration de la méthodologie d'évaluation, du plan de travail de l'évaluation et du programme pour la phase de terrain, et en participant à des réunions avec le gestionnaire de l'évaluation, le personnel du bureau de pays de l'UNFPA Maroc et le groupe de référence de l'évaluation. Il/elle entreprendra une revue documentaire et conduira des entretiens et des discussions de groupe avec les parties prenantes, comme convenu avec le/la chef/fe de l'équipe d'évaluation.

Membre de l'équipe d'évaluation : Expert en matière des adolescents et jeunes

L'expert en matière des adolescents et des jeunes fournira une expertise sur les services de SDSR adaptés aux jeunes, l'éducation complète à la sexualité, les grossesses chez les adolescentes, les SDSR des jeunes femmes et des adolescentes, l'accès aux contraceptifs pour les jeunes femmes et les adolescentes et le leadership et la participation des jeunes, l'insertion économique et social des jeunes, la santé mentale et le bien-être psychosocial des adolescent·e·s et des jeunes, la prévention et la réponse aux violences basées sur le genre (VBG) touchant les adolescentes et les jeunes femmes — y compris les violences en milieu scolaire, universitaire et numérique —, la prévention des pratiques néfastes (mariage d'enfants, mariage précoce en milieu rural), les besoins spécifiques des adolescent·e·s et jeunes en situation de vulnérabilité (milieu rural et périurbain, NEET, en situation de handicap, migrants et réfugiés). Il/elle contribuera à la conception méthodologique de l'évaluation et participera aux travaux de collecte et d'analyse des données, avec la responsabilité spécifique pour les parties des produits de l'évaluation correspondants à son domaine d'expertise thématique. Il/elle fournira une contribution de fond tout au long du processus d'évaluation, notamment en contribuant à l'élaboration de la méthodologie d'évaluation, du plan de travail de l'évaluation et du programme pour la phase de terrain, et en participant à des réunions avec le gestionnaire de l'évaluation, le personnel du bureau de pays de l'UNFPA Maroc et le groupe de référence de l'évaluation. Il/elle entreprendra une revue documentaire et conduira des entretiens et des discussions de groupe avec les parties prenantes, comme convenu avec le/la chef/fe de l'équipe d'évaluation.

Membre de l'équipe d'évaluation: Expert en matière d'égalité des sexes et autonomisation des femmes

L'expert en matière de l'égalité des sexes et autonomisation des femmes fournira une expertise sur les droits humains des femmes et des filles, en particulier les droits sexuels et reproductifs, l'autonomisation des femmes et des filles, l'engagement des hommes et des garçons, ainsi que la VBG et les pratiques néfastes, telles que les mutilations génitales féminines et les mariages d'enfants, précoces et forcés l'analyse genre des cadres juridiques nationaux, la budgétisation sensible au genre (BSG), l'autonomisation économique des femmes, la participation politique et leadership, la lutte contre les stéréotypes de genre, la VBG universitaire, professionnelle et numérique, les masculinités positives, et les droits des femmes migrantes et réfugiées

Il/elle contribuera à la conception méthodologique de l'évaluation et participera aux travaux de collecte et d'analyse des données, avec la responsabilité spécifique pour les parties des produits de l'évaluation correspondants à son domaine d'expertise thématique. Il/elle fournira une contribution de fond tout au long du processus d'évaluation, notamment en contribuant à l'élaboration de la méthodologie d'évaluation, du plan de travail de l'évaluation et du programme pour la phase de terrain, et en participant à des réunions avec le gestionnaire de l'évaluation, le personnel du bureau de pays de l'UNFPA Maroc et le groupe de référence de l'évaluation. Il/elle entreprendra une revue documentaire et conduira des entretiens et des discussions de groupe avec les parties prenantes, comme convenu avec le/la chef/fe de l'équipe d'évaluation.

Membre de l'équipe d'évaluation : Expert en matière de dynamique des populations

L'expert en matière de dynamique des populations fournira une expertise sur les questions de population et développement, telles que le recensement, le vieillissement de la population, la migration, le dividende

démographique et les systèmes statistiques nationaux l'exploitation des résultats du recensement au niveau pays et leur valorisation pour les politiques publiques, la production de données désagrégées, et l'articulation avec le suivi des ODD et des politiques sectorielles nationales.

. Il/elle contribuera à la conception méthodologique de l'évaluation et participera aux travaux de collecte et d'analyse des données, avec la responsabilité spécifique pour les parties des produits de l'évaluation correspondants à son domaine d'expertise thématique. Il/elle fournira une contribution de fond tout au long du processus d'évaluation, notamment en contribuant à l'élaboration de la méthodologie d'évaluation, du plan de travail de l'évaluation et du programme pour la phase de terrain, et en participant à des réunions avec le gestionnaire de l'évaluation, le personnel du bureau de pays de l'UNFPA Maroc et le groupe de référence de l'évaluation. Il/elle entreprendra une revue documentaire et conduira des entretiens et des discussions de groupe avec les parties prenantes, comme convenu avec le/la chef/fe de l'équipe d'évaluation.

Membre de l'équipe d'évaluation : Jeune évaluateur/trice émergent/e

Le/la jeune évaluateur/trice émergent/e contribuera à toutes les phases du processus de l'évaluation de programme de pays. Il/elle soutiendra le/la chef/fe et les membres de l'équipe d'évaluation pour le développement de la méthodologie d'évaluation, l'examen et l'affinement de la théorie du changement du programme de pays, la finalisation des questions d'évaluation et l'élaboration de la matrice d'évaluation, des méthodes et outils de collecte de données, et des indicateurs. Le/la jeune évaluateur/trice émergent/e participera également à la collecte de données (visites de sites, entretiens, discussions de groupe et revue documentaire) et contribuera à l'analyse des données et à la rédaction du rapport d'évaluation, comme convenu avec le/la chef/fe de l'équipe d'évaluation. En outre, il/elle fournira un soutien administratif tout au long du processus d'évaluation et participera à des réunions avec le gestionnaire de l'évaluation, le personnel du bureau de pays de l'UNFPA Maroc et le groupe de référence de l'évaluation.

Les modalités de la participation des membres de l'équipe d'évaluation y compris celle du/de la jeune évaluateur/trice émergent/e au processus d'évaluation, leurs responsabilités lors de la collecte et de l'analyse des données, la nature de leurs contributions respectives pour la rédaction du rapport de conception et du rapport d'évaluation provisoire et final seront établis avec le/la chef/fe de l'équipe d'évaluation et ces tâches seront accomplies sous son/sa supervision.

12.2. Qualifications et expérience de l'équipe d'évaluation

Chef/fe d'équipe

Les compétences, aptitudes et expérience du/de la chef/fe de l'équipe d'évaluation devraient inclure :

- Un diplôme universitaire de troisième cycle en santé publique, sciences sociales, démographie ou études de population, statistiques, études du développement ou tout autre domaine connexe.

- 10 ans d'expérience dans la conduite ou la gestion d'évaluations dans le domaine du développement international ;
- Une vaste expérience dans la conduite d'évaluations complexes, notamment celles commanditées par les organismes des Nations Unies et/ou autres organisations internationales et ONG.
- Une expertise confirmée dans un des domaines thématiques du programme de pays couverts par l'évaluation (voir profils d'experts ci-dessous).
- Une connaissance approfondie des évaluations à base sur la théorie du changement et une maîtrise des méthodes de collecte de données qualitatives et quantitatives, ainsi qu'une capacité à maintenir un niveau élevé de qualité des évaluations conformément aux normes définies par l'UNFPA et l'UNEG.
- . Aptitude à garantir l'éthique et l'intégrité du processus d'évaluation, y compris la confidentialité et à veiller à ce qu'il n'y ait aucun effet préjudiciable (principe de l'innocuité).
- Capacité à intégrer les problématiques relatives aux droits de l'homme et au genre dans toutes les phases du processus d'évaluation.
- Excellentes compétences pour diriger et coordonner le travail de l'équipe d'évaluation et capacité à partager compétences et connaissances techniques en matière d'évaluation.
- Capacité à encadrer le travail d'un/e jeune évaluateur/rice émergent/e, à créer un environnement propice à son/sa participation effective au travail de l'équipe d'évaluation, et à apporter la supervision et l'appui nécessaires au renforcement de ses capacités ;
- Expérience de travail avec une équipe multidisciplinaire des experts.
- Excellente capacité à analyser et synthétiser de grands volumes de données et d'informations provenant de sources diverses.
- Excellentes aptitudes en matière de relations interpersonnelles et de communication (écrite et orale).
- Expérience de travail dans, ou bonne connaissance de la région et du contexte de développement national du Maroc ;
- Excellente maîtrise de français, et arabe écrite et orale.

Expert SDSR

Les compétences, aptitudes et expérience de l'expert en matière de SDSR devraient inclure :

- Un diplôme universitaire de troisième cycle en santé publique, médecine, financement et économie de la santé, épidémiologie, biostatistiques, sciences sociales ou tout autre domaine connexe.
- 5-7 ans d'expérience dans la conduite d'évaluations, revues, analyses, études de recherche ou dans le travail de S&E dans le domaine du développement international Connaissance approfondie de la SDSR, y compris le VIH et autres infections sexuellement transmissibles, la santé maternelle, et la planification familiale ;
- Aptitude à garantir l'éthique et l'intégrité du processus d'évaluation, y compris la confidentialité et à veiller à ce qu'il n'y ait aucun effet préjudiciable (principe de l'innocuité).

- Capacité à intégrer les problématiques relatives aux droits de l'homme et au genre dans toutes les phases du processus d'évaluation.
- Bonne connaissance des approches et méthodologie d'évaluation et capacité démontrée à appliquer les méthodes de collecte de données qualitatives et quantitatives.
- Excellentes capacités d'analyse et aptitude à résoudre des problèmes.
- Expérience de travail avec une équipe multidisciplinaire des experts.
- Excellentes aptitudes en matière de relations interpersonnelles et de communication (écrite et orale).
- Expérience de travail dans, ou bonne connaissance de la région et du contexte de développement national du Maroc .
- Familiarité avec les mandats et les activités de l'UNFPA ou autres organisations des Nations Unies serait un avantage.
- Excellente maîtrise de français et l'arabe écrite et orale.

Expert adolescents et jeunes

Les compétences, aptitudes et expérience de l'expert en matière des adolescents et jeunes devraient inclure :

- Un diplôme universitaire de troisième cycle en santé publique, médecine, financement et économie de la santé, épidémiologie, biostatistiques, sciences sociales ou tout autre domaine connexe ;
- 5-7 ans d'expérience dans la conduite d'évaluations, revues, analyses, études de recherche ou dans le travail de S&E dans le domaine du développement international Connaissance approfondie des questions concernant les adolescents et les jeunes, en particulier la santé et les droits sexuelles et reproductifs des adolescents et des jeunes ;
- Aptitude à garantir l'éthique et l'intégrité du processus d'évaluation, y compris la confidentialité et à veiller à ce qu'il n'y ait aucun effet préjudiciable (principe de l'innocuité).
- Capacité à intégrer les problématiques relatives aux droits de l'homme et au genre dans toutes les phases du processus d'évaluation ;
- Bonne connaissance des approches et méthodologie d'évaluation et capacité démontrée à appliquer les méthodes de collecte de données qualitatives et quantitatives ;
- Excellentes capacités d'analyse et aptitude à résoudre des problèmes ;
- Expérience de travail avec une équipe multidisciplinaire des experts ;
- Excellentes aptitudes en matière de relations interpersonnelles et de communication (écrite et orale) ;
- Expérience de travail dans, ou bonne connaissance de la région et du contexte de développement national de Maroc ;
- Familiarité avec les mandats et les activités de l'UNFPA ou autres organisations des Nations Unies serait un avantage ;
- Excellente maîtrise du français et l'arabe écrite et orale.

Expert égalité des sexes et autonomisation des femmes

Les compétences, aptitudes et expérience de l'expert en matière de l'égalité des sexes et autonomisation des femmes devraient inclure :

- Un diplôme universitaire de troisième cycle en études de femmes/genre, droits de l'homme, sciences sociales, études du développement ou tout autre domaine connexe ;
- 5-7 ans d'expérience dans la conduite d'évaluations, revues, analyses, études de recherche ou dans le travail de S&E dans le domaine du développement international. Connaissance approfondie en matière de l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes et des filles, de la VBG et autres pratiques néfastes, telles que les mutilations génitales féminines et les mariages d'enfants, précoces et forcés, ainsi que des questions relatives à la masculinité, aux relations genre et sexualité ;
- Aptitude à garantir l'éthique et l'intégrité du processus d'évaluation, y compris la confidentialité et à veiller à ce qu'il n'y ait aucun effet préjudiciable (principe de l'innocuité) ;
- Capacité à intégrer les problématiques relatives aux droits de l'homme et au genre dans toutes les phases du processus d'évaluation ;
- Bonne connaissance des approches et méthodologie d'évaluation et capacité démontrée à appliquer les méthodes de collecte de données qualitatives et quantitatives ;
- Excellentes capacités d'analyse et aptitude à résoudre des problèmes ;
- Expérience de travail avec une équipe multidisciplinaire des experts ;
- Excellentes aptitudes en matière de relations interpersonnelles et de communication (écrite et orale) ;
- Expérience de travail dans, ou bonne connaissance de la région et du contexte de développement national de Maroc ;
- Familiarité avec les mandats et les activités de l'UNFPA ou autres organisations des Nations Unies serait un avantage ;
- Excellente maîtrise du français et arabe écrite et orale.

Expert dynamique des populations

Les compétences, aptitudes et expérience de l'expert en matière de la dynamique des populations devraient inclure :

- Un diplôme universitaire de troisième cycle en démographie ou études de population, statistiques, sciences sociales, études du développement ou tout autre domaine connexe ;
- 5-7 ans d'expérience dans la conduite d'évaluations, revues, analyses, études de recherche ou dans le travail de S&E dans le domaine du développement international. Connaissance approfondie en matière de la génération, l'analyse, la diffusion et l'utilisation des données des recensements de la population et des logements pour le développement, les dynamiques démographiques, la migration et les systèmes statistiques nationaux ;

- Aptitude à garantir l'éthique et l'intégrité du processus d'évaluation, y compris la confidentialité et à veiller à ce qu'il n'y ait aucun effet préjudiciable (principe de l'innocuité) ;
- Capacité à intégrer les problématiques relatives aux droits de l'homme et au genre dans toutes les phases du processus d'évaluation ;
- Bonne connaissance des approches et méthodologie d'évaluation et capacité démontrée à appliquer les méthodes de collecte de données qualitatives et quantitatives ;
- Excellentes capacités d'analyse et aptitude à résoudre des problèmes ;
- Expérience de travail avec une équipe multidisciplinaire des experts ;
- Excellentes aptitudes en matière de relations interpersonnelles et de communication (écrite et orale) ;
- Expérience de travail dans, ou bonne connaissance de la région et du contexte de développement national du Maroc ;
- Familiarité avec les mandats et les activités de l'UNFPA ou autres organisations des Nations Unies serait un avantage ;
- Excellente maîtrise du français et arabe écrite et orale.

Jeune évaluateur/rice émergent/e

Le/la jeune évaluateur/rice émergent/e devra être âgé/e de moins de 35 ans et ses compétences, aptitudes et expérience devraient inclure :

- Un diplôme d'études supérieures (BAC+3) en santé publique, démographie ou études de population, sciences sociales, statistiques, études de développement ou tout autre domaine connexe ;
- Une certification en évaluation ou qualification équivalente ;
- Moins de 5 ans d'expérience professionnelle en suivi et évaluation, ou en sciences sociales dans le domaine du développement international ;
- Excellentes capacités d'analyse et aptitude à résoudre des problèmes ;
- Capacité démontrée à travailler en équipe ;
- Bonnes capacités d'organisation, de communication et de rédaction ;
- Bonne maîtrise des technologies de l'information et de la communication et des outils de visualisation des données ;
- Une bonne connaissance du mandat et des activités de l'UNFPA ou d'autres organisations des Nations Unies serait un avantage ;
- Volonté de progresser professionnellement et à devenir un évaluateur compétent ;
- Excellente maîtrise du français, et de l'arabe.

13. Budget et modalités de paiement

Les évaluateurs y compris le/la jeune évaluateur/trice émergent/e) recevront un forfait journalier calculé sur la base de leurs qualifications et expérience, suivant le barème de l'UNFPA.

Les paiements seront effectués comme indiqué ci-dessous :

À l'approbation du rapport de conception	20%
À la remise d'un rapport d'évaluation provisoire de qualité satisfaisante	40%
À l'approbation du rapport d'évaluation final et de la présentation PowerPoint des résultats de l'évaluation	40%

En plus des forfaits journaliers, les évaluateurs recevront une indemnité journalière de subsistance (IJS) conformément aux dispositions de la directive relative aux missions de l'UNFPA, et sur la base des taux applicables de l'IJS des Nations Unies pour le lieu de mission. Les frais de voyage seront réglés séparément.

La répartition provisoire des jours du travail au sein de l'équipe d'évaluation sera la suivante :

	Chef/fe d'équipe	Experts thématiques	Jeune évaluateur/rice émergent/e
Phase de conception	10	6	3
Phase de terrain	18	18	18
Phase de rédaction du rapport	18	13	9
Phase de diffusion et de facilitation de l'utilisation des résultats de l'évaluation	2	1	2
TOTAL (jours)	48	38	32

Veillez noter que les nombres de jours mentionnés dans le tableau sont indicatifs. La distribution finale du volume du travail et du nombre de jours correspondant pour chaque consultant, sera proposée par l'équipe d'évaluation dans le rapport de conception et sera soumise à l'approbation du gestionnaire de l'évaluation.

14. Bibliographie et ressources

Les documents suivants seront mis à la disposition de l'équipe d'évaluation dès le recrutement effectué :

Documents de l'UNFPA

1. Plan stratégique de l'UNFPA (2014-2017) (y compris les annexes)
<https://www.unfpa.org/resources/strategic-plan-2014-2017>

2. Plan stratégique de l'UNFPA (2018-2021) (y compris les annexes)
 <https://www.unfpa.org/strategic-plan-2018-2021>
3. Plan stratégique de l'UNFPA (2022-2025) (y compris les annexes)
 <https://www.unfpa.org/unfpa-strategic-plan-2022-2025-dpfpa20218>
4. [FNUAP Politique d'évaluation](#) (2024)
5. UNFPA Evaluation Handbook ([Manuel](#) d'évaluation, disponible en anglais seulement)
6. Évaluations centralisées (du Bureau indépendant d'évaluation de l'UNFPA) qui pertinentes pour l'évaluation du programme de pays:
 - [Évaluation à mi-parcours de la Phase III du Fonds thématique pour la santé maternelle et néonatale 2018-2022](#)
 - [Évaluation formative du soutien de l'UNFPA envers les adolescents et les jeunes](#)
 - etc.

Tous les rapports d'évaluation sont disponibles sur: <https://www.unfpa.org/evaluation>

Stratégies, politiques et plans d'action nationaux du Maroc

Cadre national de développement et protection sociale

7. **Rapport général CSMD — Nouveau Modèle de Développement (NMD) 2021** → [HCP — CSMD](#)
8. **Loi-cadre n° 09-21 — Généralisation de la Protection Sociale (2021–2025)** → [Ministère Solidarité](#)
9. **Loi-cadre n° 06-22 — Réforme du Système de Santé / Couverture Sanitaire Universelle** → [Ministère Santé](#)
10. **Avis CESE — Bilan d'étape de la généralisation de l'AMO (2024)** → [Avis CESE PDF](#)

Santé sexuelle, reproductive, maternelle et néonatale

11. **Stratégie Nationale de Santé Sexuelle et Reproductive (SNSSR) 2021–2030** → [Guides Ministère Santé](#)
12. **Plan Santé 2025 — Stratégie sectorielle du Ministère de la Santé** → [Ministère Santé](#)
13. **Stratégie Nationale — Droits Humains et VIH/Sida 2024–2030** → [PDF Ministère Santé](#)
14. **Plan Stratégique National Santé et Immigration (PSNSI) 2021–2025** → [PDF PSNSI](#)
15. **Enquête Nationale Population et Santé Familiale (ENPSF 2018) — données SSR et mortalité maternelle** → [PDF ENPSF 2018](#)

Santé des adolescents et des jeunes

16. **Stratégie Nationale de Santé des Adolescents et des Jeunes (SNSAJ) 2020–2030** → [PDF SNSAJ](#)
17. **Stratégie Nationale Intégrée de la Jeunesse (SNIJ) 2015–2030** → [PDF SNIJ \(CoE\)](#)
18. **Vision Stratégique de la Réforme de l'Enseignement 2015–2030** → [Conseil Supérieur Éducation](#)

Égalité de genre, autonomisation des femmes et lutte contre la VBG

19. **Plan Gouvernemental pour l'Égalité (PGE III) — ICRAM 3 (2022–2026)** → [Ministère Solidarité](#)
20. **Plan Gouvernemental pour l'Égalité (PGE II) — ICRAM 2 (2017–2021)** → [PDF ICRAM 2](#)
21. **Politique nationale de lutte contre les violences à l'égard des femmes et des filles (2022–2030)**
→ [Ministère Solidarité](#)
22. **47. Rapport annuel Budget Sensible au Genre (BSG) — annexe Loi de Finances** → [Ministère Finances](#)
23. **Loi n° 103-13 relative à la lutte contre les violences faites aux femmes** → [PDF loi 103-13](#)
24. **Rapports CEDEF Maroc — 5ème et 6ème rapports combinés (OHCHR)** → [OHCHR Maroc](#)

Données démographiques et dividende démographique

25. **RGPH 2024 — Recensement Général de la Population et de l'Habitat — résultats préliminaires**
→ [HCP — Téléchargements](#)
26. **Projections démographiques du Maroc 2014–2050 par région, milieu et sexe (CERED/HCP)** → [HCP — Téléchargements](#)
27. **52. La femme marocaine en chiffres 2023 — Rapport annuel genre (HCP)** → [HCP — Téléchargements](#)
28. **53. Indicateurs sociaux du Maroc 2020 — HCP** → [PDF indicateurs sociaux](#)

Documents de programmation du bureau de pays Maroc de l'UNFPA

29. Maroc/Gouv/UNFPA 10 -ème Descriptif de programme de pays (2023-2027)
30. Analyse/bilan commun de pays des Nations Unies (BCP)
31. Analyse de situation pour le Maroc/Gouv /UNFPA 10 ème Programme de pays (2023-2027)
32. Plans annuels du travail du bureau de pays
33. Documents conjoints du programme
34. Examens à mi-parcours des interventions/programmes dans les différents domaines thématiques du programme de pays
35. Rapports sur les ressources de base et les autres ressources
36. Stratégie du bureau de pays pour la mobilisation des ressources

Documents de S&E du bureau de pays Maroc de l'UNFPA

37. Maroc/Gouv MA /UNFPA 10 ème Plan de S&E du programme de pays (2023-2027)
38. Plans et rapports annuels sur les résultats du bureau de pays (SIS/MyResults)
39. Rapports de suivi trimestriels du bureau de pays (SIS/MyResults)
40. Évaluation précédente du Maroc/Gouv/MA /UNFPA 10 ème Programme de pays (2023-2027)
disponible à: <https://web2.unfpa.org/public/about/oversight/evaluations/>

Évaluations centralisées IEO / UNFPA

41. **Évaluation formative du Plan Stratégique UNFPA 2022–2025** → [Rapport PDF](#)
42. **Évaluation formative du soutien aux adolescents et aux jeunes (2015–2022)** → [Page IEO](#)

43. Évaluation formative — Résilience organisationnelle UNFPA / COVID-19 → [Page IEO](#)
44. Évaluation formative — Engagement UNFPA dans la réforme du système ONU → [Portail IEO](#)
45. Évaluation du soutien UNFPA à l'égalité de genre et autonomisation des femmes (2012–2020) → [Rapport PDF](#)
46. Évaluation à mi-parcours du Fonds thématique Santé maternelle et néonatale — Phase III (2018–2022) → [Page UNFPA](#)
47. Évaluation formative — Coopération Sud-Sud et triangulaire UNFPA → [EQA PDF](#)
48. Évaluation conjointe UNFPA-UNICEF — Programme élimination des MGF, Phase III (2018–2021) → [Page UNFPA](#)
49. Évaluation formative du Programme régional des États arabes UNFPA/ASRO (2022–2025) → [Rapport PDF](#)

Évaluations décentralisées — UNFPA Maroc

50. Évaluation du 9ème Programme Pays UNFPA Maroc (2017–2021) — Rapport final → [Rapport final PDF](#)
51. Évaluation du 9ème PP UNFPA Maroc (2017–2021) — Annexes et TdR → [Annexes PDF](#)
52. Page officielle CPD Maroc 2023–2027 — Accès CPE, CEP et documents d'évaluation → [Page UNFPA](#)

Évaluations Système des Nations Unies au Maroc

53. Évaluation finale de l'UNDAF Maroc 2017–2021 → [Portail UNSDG Maroc](#)
54. Évaluation du Programme Pays UNICEF Maroc (2017–2021) → [Rapport UNICEF Eval](#)
55. Évaluation indépendante du Programme Pays PNUD Maroc FY 2011–2021 (IEG) → [Rapport IEG PDF](#)
56. 16. Programme conjoint ONDH/SNUD — Appui à l'évaluation des politiques publiques (2017–2023) → [Page PNUD Maroc](#)

Évaluations partenaires multilatéraux (UE, BM, BAD, BID)

57. 17. Évaluation des opérations d'appui budgétaire UE au Maroc (2013–2019) — Rapport final DG NEAR → [Rapport final PDF](#)
58. 18. Évaluation du Groupe Banque Mondiale au Maroc FY 2011–2021 (IEG CPE) → [Rapport IEG PDF](#)
59. 19. Évaluation du Programme Banque Mondiale — Réforme du système de santé (PforR P179014) → [Documents WB](#)
60. Évaluation IDEV/BAD — Stratégie et Programme Pays Maroc (2004–2014) → [Page IDEV](#)
61. Évaluation de synthèse — Mainstreaming genre à la BAD (2010–2018) → [Page IDEV](#)
62. Évaluation mi-parcours — Stratégie Emploi Jeunes en Afrique 2016–2025 (IDEV/BAD — Maroc inclus) → [Rapport PDF](#)
63. Profil genre du Maroc — IsDB/IRTI (2020) → [Rapport PDF](#)
64. Rapport annuel d'évaluation 2022 — IsDB IED (avec données Maroc) → [Page IsDB](#)

Évaluations et analyses régionales MENA / ASRO / Méditerranée

- 65. **Analyse de situation — Femmes et filles MENA et États arabes 2010–2020 (UNICEF/UNFPA ASRO)**
→ [Page UNICEF MENA](#)
- 66. **Analyse de situation — Pilier 1 Santé et Bien-être MENA 2021 (UNICEF/UNFPA ASRO)** → [PDF pilier santé](#)
- 67. **Aperçu régional SSR dans les pays arabes — UNFPA ASRO (Maroc inclus)** → [Rapport PDF](#)
- 68. **Solutions innovantes SSR/VBG pour personnes en mobilité — États arabes (Maroc inclus)** → [Page UNFPA ASRO](#)
- 69. **Prise en compte du DSRH dans les NDC des États arabes — Revue régionale UNFPA ASRO 2023**
→ [Page UNFPA](#)
- 70. **Genre, Justice et Loi 2022 — Maroc (PNUD/ESCWA/UNFPA/ONU Femmes)** → [Annonce UNFPA ASRO](#)

Autres documents

- 71. Plans annuels du travail des partenaires de mise-en-œuvre et rapports de progrès trimestriels des partenaires de mise-en-œuvre
- 72. Évaluations de la capacité financière et de gestion des partenaires de mise-en-œuvre
(« *Implementing partner assessments* »)
- 73. Rapports d'audit et rapports visites de terrain
- 74. Ordres du jour et procès-verbaux des réunions des groupes de travail conjoints des Nations Unies
- 75. Rapports pour les bailleurs des projets du bureau de pays | Maroc de l'UNFPA
- 76. HRP- Humanitarian Response Plan and related reports <https://response.reliefweb.int/> optional: for CPE with a humanitarian component
- 77. RRP- Refugee Response Plan and related reports <https://www.unhcr.org/refugee-response-plans> optional: for CPE with a humanitarian component
- 78. Évaluations menées par d'autres agences des Nations Unies
- 79. IAHE- Inter-Agency Humanitarian evaluations <https://interagencystandingcommittee.org/inter-agency-humanitarian-evaluations>

Rapports de cadrage ONU au Maroc

- 80. **Cadre de Coopération pour le Développement Durable (CCDD) Maroc 2023–2027 — document de référence** → [Portail UNSDG Maroc](#)
- 81. **Common Country Analysis (CCA) Maroc 2022 — analyse commune Nations Unies** → [Portail UNSDG Maroc](#)
- 82. **Rapport annuel SNUD Maroc 2023 — résultats du système ONU** → [Nations Unies Maroc](#)
- 83. **Rapport annuel SNUD Maroc 2022 — dernier rapport cycle 2017–2021** → [Nations Unies Maroc](#)

Rapports UNFPA Maroc et régionaux

- 84. **Rapport annuel UNFPA Maroc 2023 — résultats et réalisations du programme** → [Publications UNFPA Maroc](#)

- 85. **Rapport 2023 — Projet PSRSREFG (Promotion des Droits SSR et Égalité des genres — Canada/UNFPA)** → [Rapport 2023 PDF](#)
- 86. **Rapport 2022 — Projet PSRSREFG (Canada/UNFPA)** → [Page UNFPA Maroc](#)
- 87. **Rapport MOPAN 2025 — Évaluation de la performance institutionnelle de l'UNFPA** → [MOPAN PDF](#)
- 88. **Plan quadriennal d'évaluation budgétisée IEO 2024–2027 — liste des 39 évaluations planifiées** → [Page UNFPA](#)

Rapports de référence nationaux sur la SSR et le genre

- 89. **Enquête nationale sur la violence à l'encontre des femmes et des hommes au Maroc 2019 (HCP/ONU Femmes)** → [PDF HCP](#)
- 90. **Baromètre Santé et Bien-être des Adolescents et Jeunes au Maroc 2025** → [HCP — Téléchargements](#)
- 91. **2ème Rapport National Volontaire (RNV) sur les ODD — Maroc 2020** → [Portail HLPF ONU](#)
- 92. **Rapport annuel ONDH — Développement humain au Maroc 2023** → [Portail ONDH](#)
- 93. **Rapport annuel BSG (Budget Sensible au Genre) — Projet de Loi de Finances Maroc 2024** → [Ministère Finances](#)

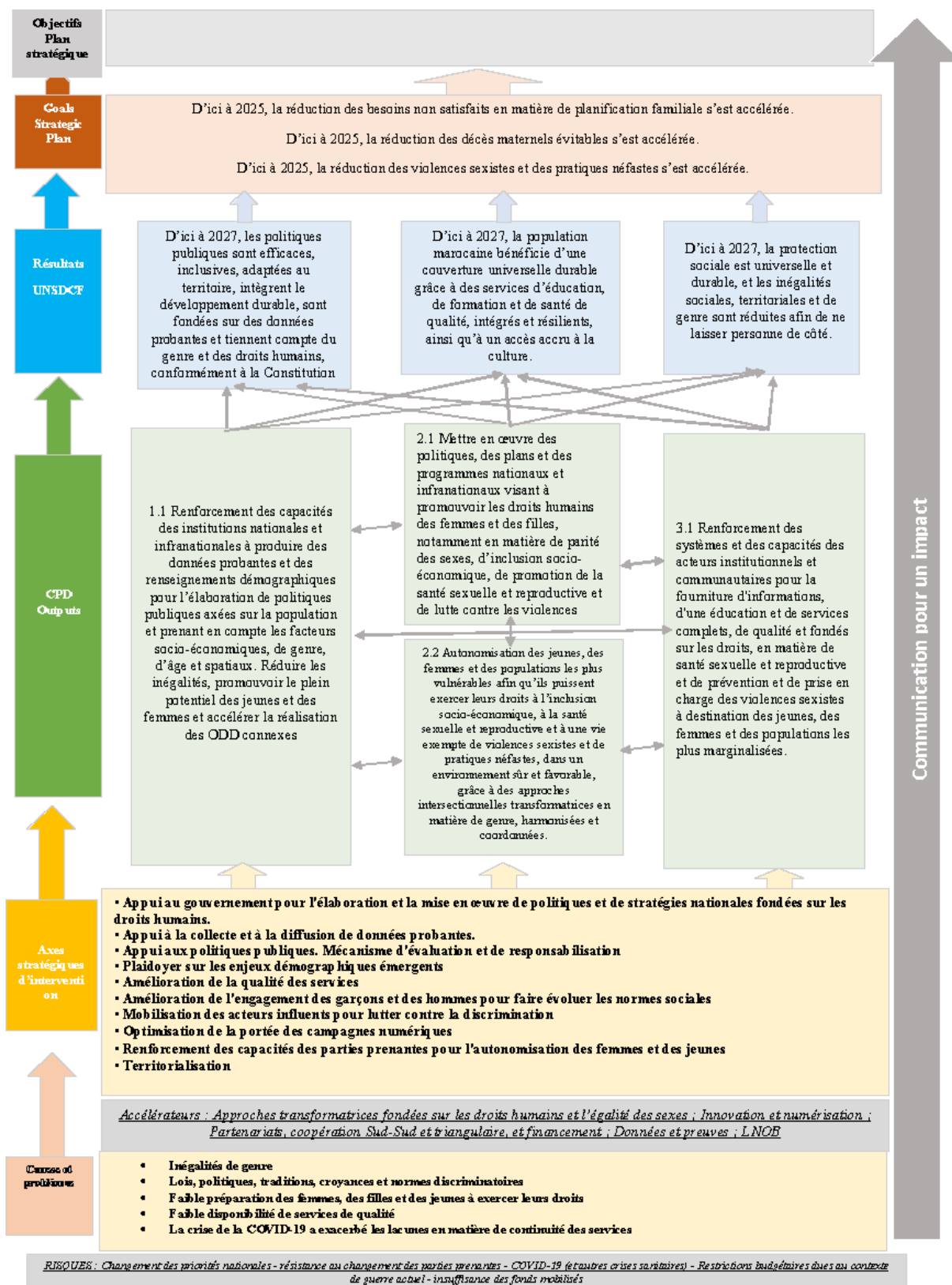
Rapports de référence Banque Mondiale / OCDE

- 94. **Diagnostic Systématique Pays (SCD) Maroc — « Vers un Nouveau Modèle de Croissance » (BM, 2018)** → [Documents WB](#)
- 95. **Plan d'Action Régional Genre MENA 2025–2030 — Banque Mondiale** → [PDF WB MENA](#)
- 96. **Rapport « Parity for Women » — BM Maroc (analyse sur l'écart de genre)** → [Page WB Maroc](#)
- 97. **Avis CESE — Bilan d'étape de la généralisation de l'AMO (2024)** → [PDF CESE](#)

15. Annexes

A	Théorie du changement
B	Cartographie des parties prenantes (sera fourni aux consultants sous contrat)
C	Feuille Excel sur l'analyse des interventions de l'UNFPA (sera fourni aux consultants sous contrat)
D	Plan de travail provisoire d'évaluation

Annexe A : Théorie du changement



Annexe D

Plan de travail de l'évaluation du programme pays UNFPA Maroc 2023–2027

Phases et tâches d'évaluation	Mai		Juin				Juillet				Août				Septembre				Octobre				Novembre				Decembre		
	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	
Phase de conception																													
Réunion d'accueil avec l'équipe d'évaluation																													
Réunion d'orientation avec le personnel du bureau de pays																													
Examen documentaire et entretiens préliminaires, principalement avec le personnel du bureau de pays																													
Élaboration du plan de communication initial																													
Rédaction du rapport de conception (version 1)																													
Assurance qualité du rapport de conception (version 1)																													
Réunion du GRE autour du rapport de conception																													
Rédaction du rapport de conception (version 2)																													
Rapport d'assurance qualité du rapport de conception (version 2)																													
Remise du rapport de conception final au responsable du CPE																													
Mise à jour du plan de communication (basé sur la carte finale des parties prenantes et le plan de travail d'évaluation présenté dans le rapport de conception approuvé)																													
Phase de terrain																													
Réunion de lancement pour la collecte de données avec le personnel du bureau de pays																													
Réunions individuelles des évaluateurs avec les responsables de programme concernés au bureau de pays																													
Collecte de données (examen de documents, visites de sites, entretiens, discussions de groupe, etc.)																													
Atelier d'analyse de données																													
Réunion de débriefing avec le personnel du CO et de l'ERG																													
Mise à jour du plan de communication (au besoin)																													
Phase de rédaction du rapport																													
Préparation du rapport CPE version 1 et de la feuille de travail pour recommandations																													
Assurance qualité du rapport (version 1) et de la feuille de travail pour recommandations																													
Réunion du GRE sur le rapport CPE (version 1)																													
Atelier de formulation des recommandations																													
Révision du rapport CPE version 1																													
Rédaction du rapport CPE version 2																													
Assurance qualité de la version 2 du rapport																													
Soumission du rapport d'évaluation final au Bureau d'évaluation indépendant (IEO)																													
Développement d'une assurance qualité de l'évaluation indépendante (AQE) du rapport d'évaluation final																													
Mise à jour du plan de communication (au besoin)																													
Phase de diffusion et de facilitation de l'utilisation des résultats de l'évaluation																													
Préparation de la réponse de la direction et soumission au PSD																													
Finalisation du plan de communication pour mise en œuvre																													
Développement d'une présentation PowerPoint des principaux résultats de l'évaluation																													
Élaboration d'un dossier d'évaluation																													
Publication du rapport d'évaluation final, EQA indépendant et réponse de la direction dans la base de données d'évaluation de l'UNFPA																													
Publication du rapport d'évaluation final, de la note d'évaluation et de la réponse de la direction sur le site Web du bureau de pays																													
Diffusion du rapport d'évaluation et de la note d'évaluation aux parties prenantes																													

* *
*